

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES
GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 24 avril 2023

Openbare vergadering van maandag 24 april 2023

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 16h15 sous la présidence de Mme Liesbet Temmerman, Présidente.

De openbare vergadering wordt geopend om 16u15 onder voorzitterschap van mevr. Liesbet Temmerman, Voorzitster.

Excusées – Verontschuldigen : Mevr. Debaets, Mevr. Ampe, de heer Vanden Borre, Mme Houba, M. Temiz, Mme Ben Hamou, Mme Abid, Mevr. Stoops, Mevr. Dhont et Mme Nyanga-Lumbala.

Mme la présidente.- Conformément à l'article 89, alinéa 2 de la nouvelle loi communale et à l'article 78 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 20/03/2023 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 78 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 20/03/2023 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Mme la présidente.- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 133 à 136, 140, 141, 147 et 149 à 151 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du

20/04/2023.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 133 tot 136, 140, 141, 147 en 149 tot 151, vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 20/04/2023.

Mme la présidente.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 127 à 132, 137 à 139, 142 à 146, 148 et 152 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 20/04/2023.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 127 tot 132, 137 tot 139, 142 tot 146, 148 en 152 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 20/04/2023.- Stemming over de dringendheid.

L'urgence est admise à l'unanimité

De dringendheid wordt eenparig aangenomen

Communications - Mededelingen

Communications relatives aux associations subventionnées

Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

Mme la présidente.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, rapports financiers et de gestion des associations suivantes :

- Cyclo asbl, au 31/12/2021, Cyclo vzw, op 31/12/2021 ;
- Royal IV Brussels en abrégé RIV Brussels asbl, au 30/06/2022, Royal IV Brussels en abrégé RIV Brussels vzw, op 30/06/2022 ;
- Animacy asbl, au 31/12/2021, Animacy vzw, op 31/12/2021 ;
- Sablon Quartier des Arts et du Commerce asbl, au 31/12/2021, Sablon Quartier des Arts et du Commerce vzw, op 31/12/2021 ;

Centre d'entreprises Les Ateliers des Tanneurs sa, au 31/12/2021, "Centre d'entreprises Les Ateliers des Tanneurs" nv, op 31/12/2021 ;

- Futsall Brussels asbl, au 31/12/2021, Futsall Brussels vzw, op 31/12/2021 ;
- Centre d'entreprises Dansaert scrl, au 31/12/2021, "Centre d'entreprises Dansaert" cvba, op 31/12/2021 ;
- FIDALIAN asbl, au 31/12/2021, FIDALIAN vzw, op 31/12/2021 ;
- Taekwondo Mudukwan Pole Brussels asbl, au 31/12/2021, Taekwondo Mudukwan Pole Brussels vzw, op 31/12/2021 ;
- Les Gazelles de Bruxelles en abrégé Gazelles asbl, au 31/12/2021 ; "Les Gazelles de Bruxelles" afgekort Gazelles vzw, op 31/12/2021 ;
- Sporting Bruxelles FC asbl, au 30/06/2021, Sporting Bruxelles FC vzw, op 30/06/2021.

Pris pour information

Kennis genomen

Questions orales - Mondelinge vragen

Mme la Présidente.- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint.

De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform.

Interpellation citoyenne - Burgerinterpellatie

Interpellation citoyenne de Mme Isabelle TORDOIR et M. Mustapha CHAIRI concernant le plan de circulation du quartier Reper-Vreven

Mme Tordoir.- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, nous vous remercions d'avoir accepté notre demande d'interpellation citoyenne au sujet du plan de circulation que le Collège veut faire appliquer, à partir du 15 mai prochain, dans le quartier Reper-Vreven. Pour rappel, notre quartier est un îlot de sept rues situé entre l'avenue Houba, l'avenue Sobieski et le plateau du Heysel.

Depuis des dizaines d'années, nous cohabitons avec plusieurs écoles maternelles, primaires ou secondaires et vivons au rythme des entrées et sorties d'école, des rires des enfants lors des récréés, des sonneries de fin de cours, mais aussi des parents d'élèves venant déposer et rechercher leurs enfants. Nous acceptons les inconvénients et les avantages de cette proximité. En dehors de quelques moments spécifiques, notre quartier est calme, surtout pendant les week-ends et les congés scolaires, soit plus de la moitié de l'année. Bref, nous pouvons dire que nous avons la chance de vivre dans un quartier calme et aéré, bordé de magnifiques parcs.

À titre de témoin, je citerai Mme Ans Persoons, échevine de l'Urbanisme et des Espaces publics qui, sur sa page web, écrit au sujet de la nouvelle place Marsupilami située au centre du quartier Reper-Vreven : « La place Marsupilami constitue le cœur d'un quartier résidentiel paisible et adapté aux enfants avec ses cinq écoles environnantes. »

Quelle surprise, dès lors, de découvrir en janvier 2022, lors d'une unique et confidentielle réunion Zoom suivie par une quarantaine de personnes, un projet visant à apaiser notre quartier en modifiant tout le plan de circulation. Dans La Libre du 27 janvier 2022, M. Bart Dhondt, échevin de la Mobilité et des Travaux publics, décrivait alors notre quartier comme un quartier fort fréquenté d'où il avait même reçu des plaintes quant à la dangerosité du trafic. Parlions-nous du même quartier ? Ce plan, décrit par M. Dhondt dans ce même article de La Libre comme une application de la vision Good Move, ne semblait répondre à aucune demande des habitants du quartier et ne présentait aucune utilité réelle, mais allait par contre profondément affecter riverains et commerçants du quartier.

Par ailleurs, ce plan souffrait manifestement d'une méthodologie manquant de rigueur. Aucun comptage de véhicules ni mesure de vitesse ou analyse de flux de circulation n'avait été effectué au préalable. Conscients de ce manque de transparence, quelques citoyens et commerçants organisèrent une pétition afin d'informer les habitants et, entre autres, réclamer une vraie concertation et l'application d'une méthodologie rigoureuse. Cette pétition, que nous vous avons remise fin mars 2022, a recueilli près de 200 signatures d'habitants et de commerçants du quartier.

Aujourd'hui, quelques modestes modifications ont été apportées au projet initial, mais celui-ci reste toujours disproportionné par rapport aux enjeux finaux. Concrètement, nous allons perdre des doubles sens de circulation existants rue du Cloître, rue Stevens-Delannoy et place Saint-Lambert, perdre des entrées et des sorties dans le quartier et nous retrouver avec un système de sens interdits qui provoquera des reports de circulation sur certains tronçons sacrifiés. Ainsi, sur la base du seul comptage officiel réalisé par la Ville début mars 2022, on peut prédire que la rue Émile Wauters en direction de l'église Saint-Lambert

verra son trafic multiplié par cinq aux heures de pointe. Situation intenable pour les habitants et cause d'embouteillage systématique.

Autre exemple : dans le haut de la rue du Cloître, outre un report de circulation, chaque camion-poubelle devra passer trois fois pour couvrir les tronçons adjacents. Toutes ces nuisances se répercuteront inmanquablement sur la qualité de l'air et, paradoxalement, la mise à sens unique de la rue du Cloître et de la rue Stevens-Delannoy ne changera rien aux habitudes des parents d'élèves, mais toucheront négativement les habitants dans leurs déplacements.

En conclusion, nous ne contestons pas l'importance d'avoir des abords d'école sécurisés. Par contre, nous refusons d'être pris en otages dans notre quartier. Nous voulons des solutions proportionnées à des problèmes objectifs, basées sur des études d'impact factuelles et prises après une réelle consultation de tous les habitants du quartier. Par conséquent, nous demandons la suspension du plan dans l'attente de la mise en place d'un processus de concertation respectueux des riverains et assorti d'une méthodologie rigoureuse.

M. Dhondt, échevin.- Merci, Madame Tordoir et Monsieur Chairi, pour votre interpellation concernant notre projet de quartier scolaire Triangle-Reper-Vreven. Cela me réjouit de pouvoir vous répondre au nom du Collège de la Ville de Bruxelles.

Dès le début de cette législature, le Collège l'a exprimé clairement : la sécurité routière et la qualité de l'air autour des écoles sont des priorités. Je suis heureux de pouvoir partager cet objectif avec vous. Cela explique notre politique visant à sécuriser les abords d'école, à diminuer le trafic routier devant ces écoles et, surtout, à encourager les parents à déposer leurs enfants à pied, à vélo ou en transport en commun. Pour les parents pour qui aucune de ces options n'est

possible, il reste toujours l'alternative de la voiture. C'est pour cette raison que nous envisageons des zones Kiss & Ride aux entrées du quartier.

Après avoir lancé en 2019 un appel à projets à l'intention de toutes les écoles sur le territoire de la Ville de Bruxelles, nous avons reçu la demande de travailler sur la sécurité routière et la qualité de l'air dans votre quartier. Vu les interpellations émanant depuis 2016 des habitants de votre quartier au sujet des rodéos sur le plateau du Heysel et dans le quartier du Triangle, du côté de la place Saint-Lambert, Reper-Vreven et via Félix Sterckx, vu les demandes des habitants, depuis 2019, de mesures de circulation pour éviter les nuisances liées aux grands événements sur le plateau et vu les demandes des habitants et des parents de sécuriser les abords des écoles - il y a six écoles et trois crèches dans le quartier, avec 3.000 élèves présents chaque jour -, le Collège a décidé de lancer ce projet de quartier scolaire pour, justement, renforcer la sécurité, éviter le chaos devant l'entrée des écoles et améliorer la qualité de l'air dans votre quartier, mais aussi pour diminuer les nuisances subies par les habitants que vous citez tout à l'heure, surtout le matin et l'après-midi.

Un bureau d'études a été engagé et un comité de pilotage a été formé, comité dont font partie les services techniques de l'instruction publique, la police, la mobilité et les travaux de voirie. Des contacts bilatéraux ont été pris et un premier projet a été élaboré et présenté début 2022 aux riverains. Cela a été un moment important où nous avons pu recueillir un très large feedback sur la proposition pendant, mais aussi après cette réunion de quartier. Nous avons aussi échangé avec plusieurs personnes qui se sont dites inquiètes de cette proposition, dont vous, à travers une pétition. Celle-ci contenait quatre demandes claires que nous avons essayé d'intégrer dans notre projet définitif, dont une très claire de ne pas mettre en œuvre le filtre de trafic à hauteur de la nouvelle place Marsupilami, et une autre d'ajouter des comptages.

Comme vous avez pu le constater, nous avons lancé une campagne de communication sur le projet de quartier scolaire Triangle adapté en mars dernier. Un toutes-boîtes a été envoyé et j'ai été moi-même présent dans le quartier pour informer les commerçants et habitants au cours des dernières semaines. Il y a déjà eu deux moments d'information avec le Babeleer et un troisième aura lieu ce mercredi. Vous étiez présente et vous avez pu constater par vous-même que les retours étaient plutôt positifs.

Il y a bien sûr des questions, des remarques et aussi des suggestions faites par plusieurs riverains. Certes, un monitoring et une évaluation doivent avoir lieu, mais vu notre décision de phaser la mise en œuvre du sens unique sur Stevens-Delannoy, nous avons tenu compte de la remarque que nous avons le plus souvent entendue dans le quartier, c'est-à-dire une potentielle surcharge dans la rue Philippe Sterckx, où le phasage des feux a déjà été adapté au niveau du carrefour avec l'avenue Houba-de Strooper.

Bien sûr, le 15 mai commence un travail important à l'intention des parents d'élèves. Il faudra les encourager à utiliser les quatre Kiss & Ride que nous sommes en train d'installer. Une campagne de sensibilisation est en cours, mais il y aura encore plusieurs actions positives pour convaincre les parents d'utiliser ces Kiss & Ride. Nous voulons ainsi éviter les situations trop souvent chaotiques devant les portes de nos écoles, en apaisant aussi la circulation dans le quartier. Nous espérons que marcher, prendre le vélo ou utiliser les transports en commun, tout cela deviendra encore plus confortable et plus séduisant qu'aujourd'hui.

Neuf compteurs participatifs ont été installés chez plusieurs familles dans le quartier. Ces caméras préventives nous permettront de monitorer et d'évaluer les différents dispositifs. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir participé à l'installation

de ces compteurs. C'était une de vos demandes légitimes et c'est important pour nous de montrer que nous mettons en œuvre ces décisions en toute transparence.

L'objectif de cette majorité est la sécurité de tous nos citoyens, jeunes et moins jeunes, et de faire en sorte que nous puissions toutes et tous respirer un air pur. La ville n'est jamais finie et il est probable que nous devions encore peaufiner le projet à l'avenir, mais je vous invite à continuer le dialogue comme nous avons réussi à le faire jusqu'à présent. Merci beaucoup.

M. Chairi.- Merci, Madame la Présidente. Honorable Assemblée, j'habite Bruxelles depuis 1965, la ville depuis 1987 et Laeken depuis 1997, et chaque fois qu'on me demande mes origines, je dis souvent que je suis « Heysellois », parce que je suis très bien dans ce quartier, comme beaucoup de riverains...
(*Inaudible*)

Interpellation citoyenne de Mme Caroline LECLEF concernant les violences policières en marge de la manifestation du 26/03/2023

Mme Leclef.- (*Inaudible*)

...Le bilan général est affligeant. Au total, cinq personnes ont été arrêtées, dont trois ont subi une mise à nu au commissariat. Deux ont subi un relevé d'empreintes. Plusieurs blessés sont dénombrés. La police a projeté du gaz au poivre à bout portant dans leurs yeux, frappé à coups de matraques et de boucliers, provoquant des blessures, utilisé des matraques pour faire mine de pénétration et cette liste n'est pas complète. Les récits sont nombreux et ne divergent pas. Les personnes présentes ont subi des violences disproportionnées et illégales en réponse à leur simple présence et à leur engagement en faveur du droit au logement pour toutes et tous. Une répression face à une société civile

qui défend les droits humains élémentaires et concrétise la réalisation de ces droits là où l'État, la Région et la Ville sont défaillants.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevines et les Échevins, selon vous, votre mission consiste-t-elle à utiliser votre police pour faire rouler de coups les citoyens et citoyennes qui défendent un droit fondamental, et cela, sans même prendre le temps d'en discuter avec elles et eux et de mesurer les enjeux de votre intervention ?

Quels sont les ordres précis que vous avez donnés à votre police pour cette intervention ? Comment en avez-vous vérifié la légalité, la nécessité et la proportionnalité ? Comment envisagez-vous la suite ? La crise du logement est là, la crise de l'accueil est là et les citoyens et citoyennes qui veulent trouver des solutions sont là aussi. Devons-nous comprendre que votre réponse politique à cela est l'usage de la force et de la répression policière ?

M. le Bourgmestre. - Il y a plusieurs points que je voudrais aborder avec vous, et les premiers concernent le logement, puisque vous m'interpellez à ce sujet. Je citerai les investissements de la Ville dans les logements, notre lutte contre les Airbnb illégaux, les actions d'aide et d'accueil en faveur des demandeurs d'asile, des publics mal logés ou sans abri.

Concernant le logement public, la Ville en a toujours fait une priorité à travers sa Régie, son CPAS ou ses sociétés de logement social, tant pour les logements sociaux que pour les revenus moyens. Je pense que la Ville de Bruxelles est un excellent élève dans ce domaine. La Régie et le CPAS, forts de leurs 6.000 logements, ont mené depuis 2006 trois plans de construction de nouveaux logements publics : 1.000 en 2006, 850 en 2012 (pour la législature) et 750 en 2018 (pour la législature jusqu'en 2024). À cela s'ajoutent un patrimoine de plus

de 8.000 logements sociaux sur le territoire de la ville et tous les nouveaux logements sociaux qu'avec la secrétaire d'État Nawal Ben Hamou, nous accueillons sur notre territoire. Et nous sommes toujours preneurs d'en construire plus.

Nous continuons également d'investir dans la rénovation énergétique des logements sociaux avec notre plan *Les oubliés du climat*, un investissement de 77 millions € dont la moitié a été financée par la Ville de Bruxelles. Ma collègue en charge de l'urbanisme, Ans Persoons, a mis fin à près de 500 Airbnb illégaux en trois ans. La multiplication de ces Airbnb met la pression sur les prix du marché de l'immobilier.

Mais il y a aussi une crise de l'accueil. Ce n'est pas de ma compétence, mais le Collège assume ses responsabilités dans ce domaine. Nous avons ouvert plus de 1.300 places pour sans-abri sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Nous étions d'ailleurs les premiers, à l'époque, à le faire, avec un bâtiment à Haren qui accueillait les migrants, notamment du parc Maximilien. Au-delà des 1.300 places qui sont ouvertes, nous ouvrirons 350 vraies places, pas des squats, dans les prochaines semaines, avec un encadrement pour les demandeurs d'asile parce que nous considérons que c'est notre responsabilité, même si ce n'est pas de notre compétence. Nous allons le faire et nous encourageons toutes les communes à nous suivre, ce qui fera très certainement de la ville un des endroits où il y a le plus de places d'accueil structurelles pour les demandeurs d'asile. Nous considérons en effet qu'ils doivent être bien logés. Nous avons aussi le hub humanitaire, le centre de distribution de la Région et le centre d'enregistrement boulevard Pachéco, sur notre territoire.

J'en viens maintenant aux faits d'occupation. Il est toujours regrettable qu'une manifestation ne se passe pas bien alors qu'au départ, elle se déroulait bien. Il y

avait en effet plusieurs centaines de personnes. Elle s'est déroulée de 15h à 20h, mais vers 17h20, la police a empêché l'installation de quelques dizaines de manifestants dans un bâtiment rue de Stalingrad et les a refoulés jusqu'au carrefour de la rue de Stalingrad et de la rue Roger Van der Weyden. Une cinquantaine de manifestants ayant également quitté l'itinéraire de la manifestation ont rejoint les manifestants sur le carrefour. Finalement, ils étaient environ 70 à entraver la libre circulation des autres usagers de la route en occupant le carrefour. La police a demandé à plusieurs reprises de dégager le carrefour et de rejoindre le point de dislocation de la manifestation qui était à la place du Jeu de Balle. Malgré ces injonctions, les manifestants sont restés sur le carrefour et afin de dégager ce dernier, la police les a, en effet, refoulés par plusieurs manœuvres.

Lors de ces manœuvres, la police a procédé à une arrestation judiciaire et a deux arrestations administratives, et dix PV ont été rédigés. Arrivés dans la rue Blaes, les manifestants ont finalement rejoint le lieu de la manifestation situé à la place du Jeu de Balle, où la situation est redevenue normale. Je vais être clair par rapport à cela. Installer un squat dans l'avenue de Stalingrad qui est déjà un quartier en souffrance terrible, franchement, ce n'est pas possible. Il faut aussi entendre cette population qui, à cause du chantier très complexe du métro, est en réelle souffrance. On l'a déjà prouvé dans le passé, par son investissement dans le logement social, le logement public et l'hébergement, la Ville prend sa part.

Je vous rejoins sur la crise de l'asile, mais installer des squats qui précarisent encore plus des quartiers populaires, malheureusement, ce n'est pas la ligne que nous suivrons.

Mme Leclef.- Premièrement, je suis ravie d'entendre que vous faites toutes sortes de choses pour loger des gens, mais là n'est pas la question aujourd'hui. En fait, ce qu'on pointe, c'est ce que vous n'avez pas fait ce jour-là, c'est-à-dire permettre à des dizaines de personnes qui dormaient à la rue d'avoir un toit au moins pour une nuit. Vous les avez empêchées d'avoir ce toit, qui plus est en utilisant une violence disproportionnée. C'est cela qu'on pointe aujourd'hui. Je comprends ce que vous dites. Le squat n'est pas une solution durable, mais je pense qu'on peut en discuter, plutôt que de réprimer dans la violence sans même prendre le temps, sans même prévenir les gens que vous allez user de cette violence.

Vous avez pointé le fait que cela relevait plutôt de la responsabilité de l'État fédéral. On est d'accord, mais pourtant, ce jour-là, c'est à partir de votre compétence de chef de police que vous avez réprimé et empêché l'effectivité du droit au logement. C'est par votre action, en utilisant votre force de police, que vous avez « prolongé » cette action illégale et violente de l'État fédéral.

L'intervention était, à notre avis, illégale et disproportionnée à plusieurs titres. La police n'a pas prévenu qu'elle allait faire usage de la force. Il n'y a pas eu de sommation. Elle n'avait pas besoin d'utiliser sa force pour atteindre son but, puisque les gens obtempéraient et ils reculaient comme l'exigeaient les policiers. On estime que la police a usé de force et de violence disproportionnées.

Ce jour-là, on a vu que face aux défaillances de l'État fédéral, les citoyens étaient capables de proposer des solutions concrètes pour rendre effectifs des droits élémentaires comme le logement. On a vraiment pris de plein fouet la violence de la police et de son intervention, dans nos corps comme dans nos têtes. Il était inacceptable de passer sous silence la violence de l'intervention policière qui a eu lieu ce jour-là.

Nous attendons du Bourgmestre de la Ville de Bruxelles qu'il s'engage à concilier ses missions de maintien de l'ordre public avec le respect des droits fondamentaux et des habitants de cette ville. Merci.

Dossiers de M. le Bourgmestre

Dossiers van dhr. Burgemeester

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 7 – Punt 7

Mme Loulaji.- Ce point vise l'association Anneessens 25. Je suis allée voir ce qu'il s'y passe. C'est vrai que c'est une très grande association, qui s'occupe de beaucoup d'enfants. Est-ce le seul budget qui lui est octroyé cette année ou y a-t-il un autre budget en plus ?

M. le Bourgmestre.- Le service des sports lui alloue également un budget, mais elle n'organise pas que des activités sportives. Cela fait des années qu'elle reçoit un budget complémentaire. C'est une des grosses associations sportives et d'encadrement des jeunes, mais elle est évidemment aidée principalement par M. Hellings et le service des sports.

M. Hellings, échevin.- Je n'ai pas le chiffre en tête, mais cela tourne autour de 30 ou 40.000 €. Cela concerne du basket, du mini-foot, de la natation. Et surtout, cette association encadre certains stages à la Ville de Bruxelles. Donc, c'est une association essentielle pour le quartier des Marolles. Je vous enverrai les informations par écrit.

Point 18 – Punt 18

M. Wauters.- Il s'agit d'un budget assez important. Je n'ai pas pu assister à votre section, mais comme j'étais à celle de M. Maingain et que cela le concerne au premier chef en tant que président d'i-CITY, il m'a donné des informations que je trouve utiles et claires. J'aimerais toutefois que vous les répétiez parce que, pour les Bruxellois, c'est important de savoir où va l'argent. Et ici, c'est une somme assez importante. On sait bien toute l'importance de la digitalisation de la Ville, notamment via i-CITY, mais je pense qu'il est utile de communiquer aussi l'information aux habitants bruxellois.

M. Maingain, échevin.- C'est vrai que c'est un point très technique. Rappelons qu'i-CITY est une asbl de la Ville. Elle est donc dotée d'un subside à l'ordinaire et à l'extraordinaire pour ses projets. Nous avons investi de manière considérable et ce bâtiment en est la preuve. Nous avons opté pour une nouvelle façon de fonctionner de manière beaucoup plus numérique. L'asbl i-CITY a besoin de cette avance de trésorerie pour payer ses fournisseurs, car il y a toujours un décalage, en tout cas sur la partie extra du subside, entre le moment où on dépense l'argent, le moment où on le justifie à la Ville et le moment où la Ville nous paie. Donc, par cette avance de trésorerie, la Ville permet de payer nos fournisseurs et les différents projets qui ont été menés.

M. Wauters.- Je vous remercie. C'est exactement l'information que vous m'avez donnée en section, mais je trouve vraiment utile que ce soit redit parce que quand les Bruxellois constatent un budget de 3,7 millions €, ils sont en droit de s'interroger. Et plus c'est expliqué, mieux c'est pour tout le monde.

Point 20 - Punt 20

Mme Buggenhout.- Je voulais montrer mon contentement d'avoir pu assister à la première conférence sur l'âgisme, qui a été organisée par le Conseil consultatif des aînés. J'ai trouvé un peu dommage qu'il y ait si peu de monde ici, dans ce très bel hémicycle. Néanmoins, je tenais à féliciter le Conseil consultatif pour cette première action.

Malheureusement, je trouve que trois ans et demi ou deux ans et demi après les élections, pour une première action, c'est un peu tard. J'ai regardé le règlement d'ordre intérieur et je suis quand même assez perplexe. En effet, l'article 23 nous signale que le Conseil consultatif rend chaque année un rapport de ses activités et un plan d'action qu'il transmet au Conseil communal pour le 1^{er} mars de l'année qui suit l'exercice écoulé. Dès lors, je voudrais savoir ce qu'il en est, parce qu'on n'a jamais rien vu émaner du Conseil consultatif.

D'autre part, l'ordonnance relative au Conseil consultatif des aînés du 27 juin 2017 dispose, en son article 5, que ce Conseil est censé remettre des avis sur la politique des seniors. Dès lors, pourquoi ce règlement alors que le Conseil communal n'a jamais été saisi d'un seul avis du Conseil consultatif, sachant qu'au moins deux avis ont été rendus par ce même Conseil consultatif.

M. Wauters.- Je reviens sur la transparence, la manière de « faire ville » avec les citoyens. Dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil consultatif, il est indiqué que les séances sont publiques. Où peut-on consulter l'agenda des séances ? Est-il sur le site de la Ville ? Je pense que si un Conseil consultatif, dans son règlement d'ordre intérieur, dit que les séances sont publiques, il serait intéressant de savoir ce qu'il est, ce qu'il fait et quand il se réunit, et de permettre à tout un chacun de le rejoindre. Or, sur le site web, je ne vois que la

mention d'un bal. C'est bien, c'est sympathique, mais ce n'est pas l'endroit où se passent les discussions.

M. le Bourgmestre.- D'abord, je donne rendez-vous à tout le monde au Bal des seniors ce vendredi à partir de 17h au Be-Here. Venez nombreux. Chaque fois, plusieurs centaines de personnes y viennent. Merci au CPAS et à mon collègue Khalid Zian de nous avoir prêté ce nouveau lieu. Si les membres du Conseil communal n'ont pas reçu l'info, je le regrette. Je demanderai à mes équipes de ne pas oublier d'inviter les Conseillers à toutes les manifestations des seniors. Donc, rendez-vous vendredi à partir de 17h, au Be-Here, jusqu'à 22 ou 23h. On essaie d'en organiser deux par an. Vous savez qu'en été, on le fait au Vauxhall.

Madame Buggenhout, on est en train de vérifier, mais je pense que ce serait une première qu'un rapport soit soumis au Conseil. Je ne me souviens pas que quand le MR le gérait, il y avait un rapport présenté. Quand j'ai pris la charge des seniors, j'ai récupéré un Conseil dont la plupart des membres habitaient le même quartier. Ils faisaient peut-être bien leur boulot, mais il n'y avait pas beaucoup de diversité. Pendant la crise du Covid, on n'a pas beaucoup réuni les seniors, car c'étaient des personnes à risque.

Cette fois, je trouve que le Conseil a pris le bon rythme. Des gens motivés le rejoignent. Un de mes collaborateurs est en permanence en contact avec lui. Le Conseil tient beaucoup de réunions et organise des conférences. Plusieurs thèmes ont été discutés. Toutes les infos sont publiées sur le site de la Ville et dans le Brusseleir. Donc, objectivement, on essaie de donner toutes les informations possibles.

S'agissant des délais, ce règlement intérieur a été longuement discuté en interne. Quelqu'un a accompagné le Conseil, mais ce sont vraiment les seniors du

Conseil consultatif qui l'ont élaboré. On compte bien les impliquer dans les différents thèmes. Ils ont demandé à recevoir des échevins, à avoir des explications sur certains sujets. Je voulais d'abord structurer les choses objectivement. On essaie maintenant qu'ils émettent des avis pertinent et qu'on développe les activités.

Cela n'empêche pas qu'en dehors du Conseil consultatif, il y ait beaucoup d'activités pour les seniors, principalement à travers les maisons de quartier. À cet égard, je vous renvoie au Flashke, qui est distribué à beaucoup d'exemplaires et qui contient énormément d'activités pour nos seniors. Donc, il ne faudrait pas croire que seul le Conseil consultatif est actif.

Il y a déjà eu un rapport en 2022, apparemment. On ne se souvient pas qu'avant, il y ait eu un rapport discuté au Conseil communal.

Mme Buggenhout.- À partir du moment où on indique dans le règlement d'ordre intérieur qu'un rapport sera fait sur les activités et le plan d'action, j'ose espérer que ce sera suivi d'effets et que finalement, nous pourrons en disposer. Je sais que le Conseil consultatif travaille et a remis des avis. Selon lui, ils ont été remis au Conseil communal via le secrétaire communal, mais on n'en a jamais eu d'écho. Je pense que c'est démotivant pour les membres de ce Conseil à partir du moment où ils ont travaillé sur diverses matières, sur le Plan aînés que vous avez rédigé et également sur le mieux-vivre en ville. Or ça n'a jamais été suivi. Ils n'ont pas de nouvelles. C'est cela que je voulais dire en parlant de transparence et de communication. Il faut que leur travail remonte et qu'on puisse en avoir un écho. Je crois que c'était important pour tous les seniors.

M. le Bourgmestre.- Ordre et méthode, Madame Buggenhout... Il faut d'abord un règlement intérieur qui explique comment on fonctionne. On ne fait plus les

choses comme on a pu le faire par le passé, de façon disparate. Ce Conseil consultatif, il fallait d'abord l'installer en respectant l'ordonnance. On a fait les choses dans l'ordre. On a été un peu bloqués par le Covid, vous en conviendrez. Maintenant, je trouve qu'il fonctionne bien. Il nous interpelle. On adopte le règlement. Évidemment, ils ont travaillé sur des avis, mais il fallait d'abord adopter le règlement. On ne peut pas faire les choses dans un autre ordre. Ici, il y a un règlement d'ordre intérieur qui a été longuement discuté par le Conseil consultatif pour savoir quel est son rôle, comment il intervient, à quelle fréquence. Nous l'adoptons aujourd'hui, puis les avis vont suivre.

M. Wauters.- Il était temps. Effectivement, il y a eu le Covid, mais vous savez quel était mon avis quant à la façon dont ce dossier a été géré depuis les élections (bientôt quatre ans, en fait). Effectivement, il est intéressant que l'information soit publiée dans le Brusseleir et même sur le site de la Ville, parce que je pense que ça peut intéresser tout le monde.

La problématique des aînés traduit la prise de conscience d'une réalité qui ne va que s'amplifier. Donc, l'importance de ce Conseil va aussi croître et cela peut intéresser tous les citoyens bruxellois. Donc, si ça peut être accessible également sur le site de la Ville, c'est encore mieux.

M. le Bourgmestre.- On me souffle dans l'oreillette qu'un site internet ouvrira dans le courant du mois de mai, qui s'appellera SeniorOnline.be, dans lequel il y aura tous les PV. C'est le Conseil consultatif qui est en train d'organiser cela avec l'aide d'i-CITY et de nos services. Il y aura un onglet Conseil consultatif où on pourra retrouver toutes les infos. On me confirme que, quelles qu'aient été les personnes en charge de cette matière, aucun rapport n'a jamais été soumis au Conseil communal. Nous allons donc inaugurer en la matière. Donc, je suis content que vous m'interpelliez, puisque vos deux partis ont géré les

problématiques des seniors sans jamais avoir l'idée brillante de soumettre les rapports au Conseil communal.

M. Wauters.- Peut-être qu'à l'époque, l'informatisation n'avait pas le niveau qu'elle a aujourd'hui.

Dossiers de M. l'échevin Hellings

Dossiers van dhr. schepen Hellings

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 31 – Punt 31

M. Bauwens.- Si j'ai bien compris, il s'agit d'un marché de 7 millions € sur quatre ans. Pourquoi cette mission ne peut-elle être remplie par Bruxelles Propreté ? Quels types de déchets seront-ils acheminés ? Quelle est la solution recherchée ?

M. Hellings, échevin.- Mme Jellab va pouvoir vous répondre puisque c'est un marché réalisé pour le service propreté publique. L'entièreté des déchets qui vont être traités sont repris dans la farde qui vous a été est remise aujourd'hui.

Mme Jellab, échevine.- Il s'agit de tous les déchets qui sont collectés par le service de la propreté publique (corbeilles publiques (environ 2.800), boues ramassées par les balayeurs, dépôts clandestins, produits électroménagers, bois, métal, etc.) ainsi que des interventions un peu exceptionnelles. Ce marché existe depuis quelques années et il s'agit ici de son renouvellement. Le premier était évalué à plus ou moins 8 millions €. Cette fois, il est un peu plus bas parce que nous constatons, sans crier victoire, que nous collectons moins de déchets

dans l'espace public. Donc, il est probable que les mesures mises en place depuis quelques années commencent à porter tout doucement leurs fruits.

On évacue aussi tout les déchets des services logistiques, par exemple les déchets des voiries en travaux ou des bâtiments en réparation ou démolitions, ainsi que les déchets du service des espaces verts.

M. Bauwens.- Si la Ville dit collecter moins de déchets, je voudrais voir les chiffres et les bilans, parce que ce serait vraiment une première, vu que dans la Région, cela fait dix ans qu'on collecte autant de déchets et qu'il n'y a rien qui change. Donc, ce serait vraiment étonnant.

J'entends que chaque commune doit lancer un marché à part. Est-ce que ce ne serait pas mieux de régionaliser cette mission ? Je sais que ce n'est pas ici qu'on doit le demander. Il vaut toujours mieux collectiviser et lancer des marchés ensemble, plutôt que commune par commune, me semble-t-il.

Mme Jellab, échevine.- Au point 37, il est proposé de remplacer quatre camions-bennes pour le service de la propreté publique et nous rejoignons pour ce faire un marché qui existe au niveau régional. Donc, cela a été mis en place par la centrale d'achats.

M. Hellings, échevin.- Il n'y a pas de centrale d'achats pour la gestion des marchés de type collecte de déchets, alors qu'il existe une centrale d'achats régionale, à laquelle Mme Jellab fait référence, pour les camions-poubelles. Par contre, pour le monitoring des déchets, nous pourrons, après un an du Plan Climat, vous présenter tous ces chiffres. Donc, tous les chiffres pour l'énergie et les déchets existent, puisque l'un des grands objectifs du Plan Climat est de réduire drastiquement les déchets produits sur le territoire de la Ville de

Bruxelles et, donc, les déchets gérés par Mme Jellab dans l'espace public ou par d'autres échevins dans les institutions, les écoles, les crèches. Vous aurez une vue très concrète de la réduction réalisée.

Mme Jellab.- Cela dit, je peux vous envoyer les chiffres dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Point 32 – Punt 32

Mme Vivier.- Si je comprends bien, en enlevant le subside ONE ou de la Fédération et la participation des parents, l'intervention pour ces langes jetables est d'environ 1,1 million €. Si c'est cela, cela prouve qu'il faut une commune assez volontaire pour arriver à avoir des langes jetables dans les crèches ou « écocrèches ». Est-ce que cela englobe bien toutes les crèches ? Et dans ce cas, combien ?

Combien de langes cela représente-t-il en tout sur quatre ans ?

J'ai l'impression qu'on a déjà conclu un marché de ce type il y a quelque temps. S'agit-il du même montant et des mêmes chiffres ?

M. Hellings, échevin.- M. Pinxteren va vous répondre dans le détail, mais un élément important et profondément politique de ce marché est l'application de la réduction des déchets produits par la Ville, cette fois-ci dans les crèches. Il est clair que les langes jetables ne font plus partie du paysage des écocrèches. En tout cas, du côté d'Achats et Facilities, on est extrêmement fiers de pouvoir contribuer à cette diminution drastique des déchets produits dans les crèches.

M. Pinxteren, échevin.- Quand on parle de langes, on parle de deux problématiques. D'une part, une problématique de santé. On sait que les langes, c'est ce qui colle au plus près de la peau des enfants, donc il ne faudrait pas leur

mettre n'importe quoi. C'est pour cela qu'on a déjà généralisé le recours à des langes jetables et écologiques dans l'ensemble de nos écocrèches.

D'autre part, une problématique écologique, puisque les tonnages de langes produits annuellement par la quarantaine de milieux d'accueil de la Ville de Bruxelles sont gigantesques. On parle de 242 tonnes de langes évacuées chaque année, de 1,21 million de langes souillés par les enfants qui fréquentent nos milieux d'accueil. Je suis désolé de parler en ces termes. Donc, l'enjeu des langes est sanitaire, mais aussi écologique.

Qu'a-t-on fait ? Votre mémoire n'est pas défaillante, Madame Vivier.

Effectivement, depuis octobre 2020, on teste une formule de service intégré, comme le prévoit ce marché. Ce service fournit des langes lavables, les reprend quand ils sont souillés, les lave, les restitue et, en plus, mène un accompagnement du personnel dans la mise en œuvre du système. On a testé ce système dès octobre 2020 dans nos deux premières écocrèches de l'écoquartier Tivoli. On a prolongé d'un an pour vraiment avoir le recul suffisant et évaluer l'efficacité du système. Au vu du succès de l'expérience, on a décidé de l'élargir en juillet 2022 et de lancer un nouveau marché de douze mois en collaboration avec mon collègue Benoit Hellings pour la poursuite de l'expérience dans les deux premières crèches, mais aussi l'intégration progressive de six crèches supplémentaires. On est occupés à élargir ce système dans une série de milieux d'accueil. Cette fois, c'est effectivement un nouveau marché qui vise à étendre encore plus le système de langes lavables dans nos autres milieux d'accueil, et ce, de façon progressive.

Il s'agit d'un montant de 1,6 million € sur quatre ans. Donc, cela revient à 400.000 € par an, mais dont on doit déduire différentes choses. Chaque année, en effet, on pourra bénéficier d'un subside partiel « écocrèche » de l'ONE, à

hauteur de 180.750 € pour être précis. Je peux vous transmettre les chiffres si vous le souhaitez. Cela équivaut à 125 € par place au niveau francophone. On aura également une couverture de la participation forfaitaire des parents, puisqu'ils contribuent et paient les langes. Là, on compte aussi bénéficier d'une recette de 271.524 €.

Cela, c'est ce qu'on dépense et ce qu'on reçoit comme subside, mais il y a aussi la non-dépense. Dans cette non-production de déchets, on évalue l'économie réalisée à plus ou moins 80.000 €. On sait, par ailleurs, que les tarifs d'évacuation des déchets risquent de s'envoler. Pour le moment, le coût net annuel pour la Ville de Bruxelles de l'ensemble de ce processus est de 40.000 € environ. Vous voyez que cela est à la portée de toutes les communes ou quasi toutes les communes. Donc, c'est un effort financier qui est très relatif à l'échelle du budget communal. On est très fiers de proposer mieux sans que cela pèse ni sur le portefeuille des parents ni sur le budget de la Ville de Bruxelles.

On évaluera bien sûr le dispositif. En tout cas, je suis très confiant et je crois qu'on arrivera assez rapidement à un équilibre qui va faire en sorte que les langes lavables s'imposeront. En effet, ils ne représenteront même plus un coût net pour la Ville dès lors que plus les initiatives se multiplieront, moins les coûts seront élevés et plus nous aurons d'opérateurs de qualité.

Mme Vivier.- Effectivement, l'aspect annuel m'avait un peu échappé dans mes comptes. Donc, cela passe un peu mieux. Il faut quand même, je le répète, une volonté de la commune. Je pense que beaucoup de communes sont effrayées à l'idée de le faire. Beaucoup de milieux d'accueil aussi, quand ils sont privés. Donc, si le test est positif depuis 2020, je pense qu'effectivement, il faudra en parler aux autres communes.

M. Pinxteren, échevin.- Je vous rejoins. Pas mal de communes sont intéressées par notre marché. J'ai déjà pu transmettre notre cahier des charges à plusieurs communes, mais il faut aussi en parler aux autres milieux d'accueil. On est en plein dans la quinzaine de la petite enfance dont j'ai pu faire le lancement, ici, lundi dernier. Il y avait aussi des milieux d'accueil de la petite enfance qui ne sont pas organisés par la Ville. En effet, 60 % des milieux d'accueil sont organisés par des privés. Eux aussi sont intéressés par notre système. Ils sont aussi intéressés financièrement et écologiquement par l'équilibre qu'on a réussi à trouver. Donc, ce partage d'expérience, je vous rejoins, est tout à fait essentiel.

Mme Vivier.- Je confirme. Ils ne sont pas tous dépendants des communes et ne sont pas tous subventionnés. Ce sont effectivement ceux-là qui ont le plus peur, non seulement des frais, mais aussi de la gestion. Or j'ai l'impression que vous avez trouvé une manière de gérer la problématique des langes, ce qui ne semblait pas évident a priori. Donc, je vous félicite.

Point 35 – Punt 35

M. Wauters.- En fait, ma question est davantage une suggestion. Je vois qu'il s'agit d'un montant assez intéressant. Quand on doit faire des photos d'identité, on doit passer au photomaton, mettre un billet de 5 €, et ne pas sourire ! Tout à l'heure, je faisais référence à l'informatisation galopante de notre ville qui entre pleinement dans le 21^e siècle.

Pourquoi ne ferait-on pas simplement comme au Québec, où les bureaux d'enregistrement pour les cartes d'identité et les passeports ont une petite caméra qui permet de faire directement la photo ? Ce serait une économie pour les citoyens. En outre, cela faciliterait le travail. On ne devrait pas investir ces 700.000 €, ou on pourrait les affecter au guichet de la Ville de Bruxelles où

chaque citoyen pourrait se faire prendre en photo au moment de sa demande de carte d'identité. C'est une petite suggestion que je trouve assez pratique et peut-être intéressante.

M. Hellings, échevin.- On prend bonne note de votre suggestion, mais je ne suis pas en charge de l'état civil. Je ne sais pas si c'est possible. Ce sont 700.000 € de recettes.

M. Wauters.- Je pense qu'en termes de service, il pourrait être intéressant de réfléchir à cette technique qui me semble simple et probablement pas très coûteuse. Il faudra installer les webcams, j'imagine, quitte à ce que ce soit compris dans le prix de la délivrance du passeport ou de la carte d'identité.

M. El Ktibi, échevin.- Oui, je trouve que la proposition est intéressante. Pour le moment, on fonctionne avec ce qu'on a, ce qui est disponible, et on en a besoin assez rapidement. Donc, on verra dans le futur.

Point 38 – Punt 38

Mme Vivier.- Il s'agit, apparemment, d'un prêt pour un problème de trésorerie. J'aurais voulu connaître les raisons de ce problème. Il me semble qu'on avait accordé un subside supplémentaire il n'y a pas si longtemps. Pourquoi un prêt et pas une avance de trésorerie ? Il doit y avoir une explication pratique que je ne connais pas. Quel sera le plan de remboursement ? Comment les Bains de Bruxelles qui, comme toutes les piscines, ne vont pas très bien, vont-ils réussir à rembourser ?

M. Hellings, échevin.- Merci, Madame Vivier, pour votre question et votre passion pour les Bains, parce que c'est une passion commune. En effet, nous

votons ici une convention de prêt de 500.000 € aux Bains. Il s'agit, en fait, d'une avance de trésorerie. C'est une écriture comptable. C'était déjà au budget. En gros, un subside de fonctionnement de 1,9 million a été voté au budget 2023. Il était de 1,7 million en 2022. Donc, c'est important. On l'a augmenté et on a ajouté 500.000 € à l'extraordinaire, qui serviront à reconstituer, d'une certaine façon, la trésorerie des Bains qui était fort affectée, et cela, pour plusieurs raisons.

D'abord, bien évidemment, la crise du Covid. Nous avons fermé les piscines. Quand elles ont été rouvertes, nous avons dû limiter leur accès à cause du Covid Safe Ticket, ce qui a mangé les réserves. Donc, 640.000 € de réserves ont été absorbés en deux ans.

Ensuite, nous sommes soumis, comme toutes les entreprises, toutes les asbl et toutes les communes, aux nombreuses indexations qui sont intervenues. Nous avons élargi les heures d'ouverture des piscines de 25 %. Tout cela entraîne un plus grand besoin de financement. C'est pour cela qu'on a financé les Bains cette année-ci, à savoir 1,9 million à l'ordinaire de subside de fonctionnement et 500.000 € qui sont, ici, versés à l'extraordinaire et qui pourront servir au fonctionnement des Bains et faire l'objet d'un remboursement d'ici à 2030. On n'est pas pressés et on peut, d'ici là, améliorer la gestion des Bains sans augmenter de façon exponentielle le prix d'entrée qui reste extrêmement démocratique, puisque c'est 3,20 € au tarif normal.

Mme Vivier.- Merci beaucoup pour vos explications. Je comprends mieux. J'espère juste qu'il ne faudra pas augmenter tous les ans, parce qu'on n'arrivera pas à rembourser. Je pense qu'il faudrait élaborer un plan, pas nécessairement en augmentant le prix, mais peut-être en élargissant la fréquentation, pas seulement celle des écoles, mais aussi celle du privé. On connaît le problème. Je pense qu'il faudra rester attentif.

Point 40 - Punt 40

Mme Buggenhout.- Vous savez, en tant que Heembeekoise, notre amour pour les espaces verts à Neder-Over-Heembeek et la préservation de ceux-ci. Effectivement, nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce projet. Simplement, j'ai encore quelques questions. Ce nouveau maillage vert qui sera connecté au maillage régional devra, si j'ai bien compris, accueillir un réseau de chaleur urbaine, que je trouve effectivement génial. Une émission nous montrait le Palais royal chauffé par l'incinérateur, mais la salle des machines était presque aussi grande que notre amphithéâtre. Je me pose donc la question : où va-t-on installer cela ?

L'objectif est de passer avec de gros tuyaux, en dessous de ce maillage vert, pour distribuer de la chaleur dans les bâtiments publics et les logements sociaux. Donc, cela fait quand même quelques mètres de tuyaux. Où sera placée cette installation si grande ? Est-ce que les nouveaux bâtiments projetés dans la ZIR 4, la nouvelle école ou les logements, sont prévus pour fonctionner avec ce nouveau réseau de chaleur urbaine ?

Va-t-on démolir certaines choses et créer des espaces verts ? Va-t-on changer les cultures, vu cette chaleur souterraine ?

Quelles sont les échéances ?

M. Hellings, échevin.- S'agissant du réseau de chaleur, on soumettra au Conseil communal, d'ici à la fin de l'année, une convention avec la Région (Bruxelles-Énergie). On aura l'occasion de parler du schéma et des engagements des uns et des autres, y compris financiers. Tout cela n'est pas encore arrêté.

Ici, nous avons le résultat d'une étude qui a été financée par l'Union européenne, Urbinat. Elle a identifié une série de projets à mener dans la zone, une zone qui,

entre-temps, est devenue un espace où s'active l'équipe des contrats de quartier de M. Pinxteren. Une série de projets identifiés par des recherches-actions et un processus participatif seront mis en œuvre par le contrat de quartier ou à travers d'autres initiatives que pourront prendre certains collègues. Par exemple, ce samedi était organisé le Petit safari vert dans le cadre du masterplan Chemin Vert à Neder-Over-Heembeek. Nous avons beaucoup discuté de la manière de rendre accessible, par exemple, l'infrastructure sportive du Petit Chemin Vert aux habitants du quartier Versailles, qui ne fréquentent pas cette infrastructure.

On a identifié, par exemple, le chemin du Pendu. L'amélioration de sa connaissance et de son aménagement permettront de faciliter la mobilité interne des habitants et habitantes de Neder-Over-Heembeek. C'est à cela qu'a servi ce plan. Il se fait que le couloir de bien-être qui a été identifié dans cette recherche-action pourrait créer un chapelet d'espaces verts et, donc, un cheminement piéton/cycliste qui va du nord de Neder-Over-Heembeek, à savoir Versailles, jusqu'au sud (Joeper, ZIR 4). Là, on pourra profiter des divers aménagements qu'on phasera dans le temps pour instaurer un réseau de chaleur.

Un réseau de chaleur, ce sont deux tuyaux de 20 centimètres de diamètre, extrêmement bien isolés, qui raccordent une série de gros consommateurs de chaleur, à commencer par les piscines, les centres sportifs, les écoles, les bâtiments publics. Tout ce qui se trouvera dans la ZIR 4 sera chauffé par un réseau de chaleur. Donc, on va y installer des échangeurs de chaleur plutôt que des chaudières. Cela veut aussi dire que la piscine représentera un coût écologique beaucoup moins élevé, et, espérons-le, financier. Les piscines sont les principaux consommateurs d'énergie à l'échelle de la Ville.

Ensuite, l'objectif est de faire monter ce réseau de chaleur vers Versailles et vers le Logement bruxellois et autres logements sociaux. C'est aussi un bel objectif

que de fournir de la chaleur à des personnes qui ont moins de moyens pour payer leurs factures d'énergie. Il faut que les pouvoirs publics puissent les aider.

Donc, tout cela se fera de façon phasée. Aujourd'hui, ce qu'on vous présente, ce n'est pas le réseau de chaleur. On y reviendra d'ici à la fin de l'année dans le cadre d'une convention en bonne et due forme avec la Région. En tout cas, c'est une belle occasion d'offrir du bien-être, de la chaleur, de la mobilité et de la cohésion sociale à Neder-Over-Heembeek. Et c'est ça qui est important.

Mme Buggenhout.- Y aura-t-il assez de chaleur ? Quand je vois le plan, c'est magnifique, mais on chauffe déjà les serres royales, le Palais royal et, à peu de choses près, la moitié de Neder-Over-Heembeek.

M. Hellings, échevin.- Si on construit le réseau de chaleur avec la Région et qu'on amène le tuyau jusqu'à Versailles, seule 20 % de la chaleur produite sera transmise au réseau de chaleur actuel au moment où il sera construit. Donc, avec le domaine royal et cette nouvelle branche du réseau, il y aura de la chaleur pour Schaerbeek, Heyvaert et d'autres quartiers.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

Dossiers van mevr. de schepen Hariche

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Dhondt

Dossiers van dhr. schepen Dhondt

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Maingain

Dossiers van dhr. schepen Maingain

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Jellab

Dossiers van mevr. de schepen Jellab

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Persoons

Dossiers van mevr. de schepen Persoons

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 63 – Punt 63

Mme Buggenhout.- En fait, j'ai eu l'occasion d'avoir quelques explications en section concernant des terrains qui sont cédés de la Donation royale. Je suis certaine que cela va faciliter la situation des particuliers qui doivent, à tout bout de champ, demander des dérogations ou qui aménagent leur grenier « en stoemmelings », comme on dit à Bruxelles, en évitant de monter trop haut. Les bâtiments qui se trouveront sur ce terrain situé le long de l'avenue des Croix du Feu et de son prolongement jusqu'à l'avenue Van Praet seront, dans le cadre de la ZIR 4, des logements publics. Je voulais connaître la hauteur qu'auront ces logements. Le fait d'avoir conclu une convention avec la Donation royale permettra-t-il d'augmenter la hauteur des bâtiments ou non, puisqu'on ne pouvait pas avoir de vue sur le palais royal ?

Mme Persoons, échevine.- Ce sont deux choses différentes : une modification d'un PPAS et une convention avec la Donation royale. Les deux sont liées. Il y a certains éléments de cette convention qui sont repris dans le PPAS. En fait, c'est une sorte de règlement qui décrit ce qu'on peut construire sur ce terrain qu'on a, à un moment donné, reçu de la Donation royale. Il s'agit d'une série de logements sur l'avenue des Croix du Feu et aussi sur le terrain de la ZIR 4. Vous avez déjà fait référence à certains éléments. Les maisons à cet endroit ne pouvaient pas créer de terrasse, même à l'arrière et sans vue sur le jardin du roi.

J'ai souvent eu le cas, en commission de concertation, de gens qui me demandaient : « Pourquoi je ne peux pas faire une terrasse sur mon toit ? On n'a même pas de vue partielle ou directe sur le palais. Pourquoi n'est-ce pas possible ? » Donc, je pense que c'était important pour les Heembeekois de changer la convention sur ce point. Il en va de même pour créer deux niveaux habitables sous le toit. Je pense que plusieurs personnes l'ont fait un peu en cachette. En fait, en matière de hauteur, on ne change rien pour la ZIR 4 dans la convention.

Dans la ZIR 4, une partie tombe sous la convention et une autre, non. Bien évidemment, pour la zone qui tombe sous la convention, on respecte les hauteurs fixées. Rien ne change. C'est le cas dans le masterplan et aussi dans le projet de la Régie qui est sur la table. On ne change rien. Par ailleurs, il existe une zone qui ne fait pas partie de la ZIR 4 et qui est couverte par la convention. Ce sont les logements qu'on va construire près d'Euroveiling. Là, les hauteurs peuvent aller jusqu'à R+7, voire à certains endroits R+9. On a aussi discuté de cela avec la Fondation. À un moment donné, et même si ce n'était pas dans la zone couverte par la convention, on a réalisé des tests avec un drone pour simuler le champ de vision. Elle a donné son accord et accepté la proposition sur la table, même si ce n'était pas lié à cette convention.

Mme Buggenhout.- Cela m'effraie d'entendre qu'on va monter jusqu'à R+9. Cela signifie qu'on va avoir des buildings très hauts. Quand la ZIR 4 nous a été présentée, on ne prévoyait pas de bâtiments aussi hauts. Je pense que cela se limitait à 7 étages, alors qu'ici, on arrive à 10 niveaux. C'est énorme.

Mme Persoons, échevine.- Le masterplan prévoit des bâtiments qui ont des hauteurs différentes à plusieurs endroits. Plus près du palais, ils seront beaucoup plus bas. Ponctuellement, il y aura un bâtiment qui montera jusqu'à R+9 (à l'endroit le plus près d'Euroveiling). C'est exactement comme décrit dans le masterplan qui a été approuvé au Conseil communal.

Point 64 – Punt 64

M. Coomans de Brachène.- Je suis assez inquiet parce que la tour de Villers et le reste du rempart sont évidemment en sursis. Il y a quelques années, fin 2018, une partie du rempart s'est effondrée suite à des travaux qui avaient lieu du côté de l'école néerlandophone et depuis, j'ai l'impression que tout le monde se renvoie un peu la balle : « Ce n'est pas de ma faute, c'est l'autre, on va encommissionner, des assurances vont jouer... » Depuis, avec mon collègue David Weytsman, nous interpellons régulièrement la Région et le Collège. On a l'impression que ce n'est la faute de personne. En attendant, je rappelle que nous sommes face à l'un des remparts les plus anciens de notre capitale, qui date de la première urbanisation de la Ville (1200). Ce n'est peut-être la faute de personne, sauf qu'on a autorisé à creuser sous les remparts. Il ne fallait donc pas s'étonner qu'à un moment donné, ils s'effondrent. Et ils se sont effondrés. C'est un fait, ce n'est pas votre faute, ce n'est pas la mienne.

J'entends que vous voulez faire un monitoring et c'est très bien, je vous en félicite, mais je me demande surtout ce qu'il en est pour le reste de ce tronçon ?

Vous allez me dire qu'il n'appartient pas à la Ville et que nous n'avons donc rien à dire. Ce n'est pas totalement exact, et vous le savez aussi, car, à ma connaissance, la Ville de Bruxelles a été partie prenante quand il a fallu restaurer ce pan de la façade. La Ville de Bruxelles a contribué financièrement, de façon très importante à l'époque, pour remettre en état ce tronçon de la partie qui s'est effondrée. Donc, elle aurait légitimement le droit d'être partie prenante en se disant lésée parce que cet investissement est perdu. Cela fera cinq ans bientôt. On se demande si ce n'est pas simplement un enterrement de première classe. Je dis enterrement, parce que les pierres ont été mises sur le côté, enterrées sous un talus, et je crains qu'à un moment donné, on nous dise que c'est trop tard en haussant les épaules. Or ce sont parmi les vestiges les plus anciens de notre capitale et ce serait une grave erreur de ne pas reconstruire ce pan de la façade. Tout le monde se rejette la responsabilité. Vous allez me dire que c'est la faute de Pascal Smet, mais quand j'interroge Pascal Smet, il me renvoie plutôt vers la Ville. C'est un peu facile.

En l'occurrence, c'est très bien de faire un monitoring, mais j'ai envie de connaître la suite, parce que le fait qu'une partie de cette façade s'est effondrée a fragilisé le reste et causé des dommages aussi à ce qui nous appartient. Donc, j'espère que vous pourrez nous rassurer pour la suite et nous annoncer une reconstruction, je l'espère, avant la fin de la législature.

Mme Persoons, échevine.- Évidemment, on déplore la situation actuelle. C'est pour cela qu'on voudrait au plus vite trouver une solution. Mais à l'heure actuelle, on n'arrive pas à trouver d'accord entre les différents propriétaires, leurs avocats et les assurances. Le dossier est devant le tribunal de première instance et normalement, début mai, il y aura jugement. Cela est devenu une dispute juridique. Entre-temps, évidemment, on ne voudrait pas que la situation se détériore. C'est pour cela qu'on a fait ce monitoring, pour suivre le dossier de

près et éviter tout risque.

M. Coomans de Brachène.- Je remercie l'échevine pour cette réponse qui est à la fois courte et claire. Est-ce que la Ville s'est constituée partie civile ? Est-elle partie à la cause ? Est-elle partie prenante ? Dans l'affirmative, que demande la Ville par rapport à ce pan de façade ?

Mme Persoons, échevine.- Nous n'avons pas été en justice. Cela se passe entre les différents propriétaires. Nous, on est plutôt entendus en tant que partie tierce.

M. Coomans de Brachène.- Donc, on est quand même associés. Il faut l'avouer, nous avons financé la restauration de cette façade, à l'époque, de façon peut-être contestable, mais c'était une façon d'admettre notre propriété ou propriété partielle sur le bien. Je vous interpellerais à nouveau sur ce dossier parce qu'il est vraiment important et les Bruxellois méritent de retrouver cette façade qui a plus de 800 ans. Donc, je pense que cela a vraiment un intérêt.

Dossiers de M. l'échevin Pinxteren

Dossiers van de schepen Pinxteren

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Houba

Dossiers van mevr. de schepen Houba

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 77 – Punt 77

M. Wauters.- C'est un point sur lequel j'ai posé en section une série de questions techniques, parce qu'il y avait quelques coquilles. J'en ai discuté tout à l'heure avant le Conseil. Ce qui nous intéresse, c'est que ce règlement garantisse que des artistes puissent se produire dans nos rues, ici à Bruxelles, mais de façon la plus encadrée, la plus organisée et, surtout, la plus qualitative possible. Donc, ce qui est important aussi et peut-être avant tout, c'est de préserver la qualité de vie en ville pour les gens qui y habitent et donc, la tranquillité publique.

J'ai noté des choses assez intéressantes, comme le fait que les artistes s'inscrivent pour une période de deux ans, ce qui réduira un peu les problèmes administratifs. Ils peuvent se produire quatre ou trois fois sur deux mois par an, selon qu'ils sont bruxellois, belges ou étrangers, si j'ai bien suivi. Tout cela est très bien.

S'agissant de la qualité de vie des habitants, il y a un peu d'ambiguïté dans le texte. On dit que l'utilisation d'un amplificateur reste interdite et qu'en tout état de cause, le son produit à trois mètres de la source ne peut pas dépasser 60 décibels. Or, comme vous, je passe très souvent dans le centre-ville où se produisent des artistes - parfois de qualité, parfois plus moyens, reconnaissons-le - et il est très rare qu'il n'y ait pas d'amplification. Donc, je voudrais juste qu'on soit clairs : est-ce qu'il y a possibilité ou non d'amplification ? On ne veut pas dépasser les 60 décibels pour que la Ville soit agréable à vivre pour tout le monde, à la fois ceux qui écoutent et ceux qui habitent dans les quartiers. Il y a beaucoup d'endroits du centre-ville où des artistes se produisent et, parfois, vous n'êtes pas encore au suivant que vous entendez encore la musique du précédent. Cela génère un brouhaha plutôt qu'un plaisir de se promener dans le centre-ville.

Les endroits où les artistes peuvent se produire ont été nommément indiqués dans le règlement. Je trouve que cela aurait dû être mis en annexe, parce que cet élément varie. La Ville évolue. Vous serez le premier, Monsieur le Bourgmestre, à me le dire. Je trouvais un peu particulier qu'on soit, pour certains endroits, extrêmement précis, en disant par exemple qu'on ne peut pas se placer devant un tel établissement horeca qui, demain peut-être, s'appellera autrement. Je trouve que globalement, ce règlement est intéressant, mais faisons-le vraiment de manière à ce qu'il soit le plus applicable possible.

Le volet amplification n'est pas très clair dans ce règlement. Auparavant, c'est vous qui donniez les dérogations. Ici, cela n'apparaît plus. Est-ce que ce sera encore de votre ressort ?

Pour moi, il est important que toutes les équipes, que ce soit celles de la police à pied, des gardiens de la paix ou autres, soient habilitées à réagir. Très souvent, ce sont les habitants qui, un peu excédés après une heure ou deux, téléphonent à la police en disant qu'ils n'en peuvent plus. On m'a répondu en section technique qu'il y avait une équipe habilitée à le faire. Je pense que toutes les équipes qui se promènent dans le centre-ville, le piétonnier et la zone Unesco doivent être habilitées à intervenir.

M. Weytsman.- Je vais être court, parce que M. Wauters a déjà posé la plupart des questions que je voulais poser. Évidemment, il s'agit d'abord que la Ville vive et que des artistes de grande qualité puissent un peu égayer nos rues. C'est quelque chose de très positif. M. Wauters l'a dit et je le rejoins, il faut trouver, comme dans beaucoup de dossiers, un équilibre entre quiétude bien naturelle et volonté d'égayer nos rues.

J'ai rencontré un collectif de jeunes artistes de très grande qualité qui regrettent un peu l'opacité du règlement passé et des règlements actuels. Ils me disent que les artistes d'une certaine qualité n'ont pas envie d'entrer dans une logique de dérogation ou de limitation du genre « c'est interdit d'utiliser des amplificateurs, mais si vous le faites et que vous n'êtes pas trop bruyants, on vous laisse ». Or je retrouve cela dans le texte. Sincèrement, pour en avoir parlé à plusieurs reprises, cela nous prive de certains artistes qui ont un peu plus de renommée que d'autres et qui n'ont pas envie d'entrer dans cette logique. Donc, je ne comprends pas pourquoi à certains endroits, pendant certaines heures bien précises, on n'arrive pas à trouver l'équilibre recherché et à le transcrire dans un texte qui ne nous place pas dans une forme d'hypocrisie (« Oui, c'est interdit, mais si vous le faites et vous le faites bien, on ne va pas vous embêter. »)

M. le Bourgmestre. - Je rappelle que ce règlement est aussi appliqué par la police, qui a besoin d'un cadre assez strict pour savoir où elle peut agir. La remarque de M. Wauters est pertinente. On va peut-être devoir adapter le règlement, mais si on n'indique pas ces lieux de façon précise, ce sera un peu compliqué. Vous avez raison, on aurait pu les mettre en annexe. On a eu ce débat avec les services juridiques, qui nous ont conseillé de le mettre dans le règlement. On verra à l'épreuve des faits.

La grande question que vous posez tous les deux, c'est l'amplification. A priori, elle est interdite par le règlement. Vous vous souvenez de cette polémique avec un artiste du Mont des Arts qui jouait beaucoup sur l'amplification. On est plutôt réticents, pour être clair. C'est pour cela qu'on a prévu un mécanisme de dérogation. La règle est le son sans amplification. Il peut arriver qu'un artiste porte un petit micro-cravate pour animer sa démonstration. On est dans une ville où on essaie de gérer les choses en bon père de famille. Pour les artistes de rue, nous ne soutenons pas la musique amplifiée. Ça peut arriver, mais nous

souhaitons plutôt la restreindre. Il y a aussi des artistes qui jouent sans autorisation. Donc, les règles sont assez claires et permettent des dérogations. C'est moi qui donne les autorisations, mais les services analysent les dossiers. Mais je le répète, la règle est plutôt de ne pas autoriser l'amplification, sauf dérogation.

M. Wauters.- Vous avez raison, cette ville doit vivre, mais je pense aux habitants. Il faut, à un moment donné, une équipe habilitée à dire à l'artiste en question qu'il doit arrêter. Je pense qu'il y a suffisamment de gens, de gardiens de la paix, etc. qui passent régulièrement dans la ville pour agir en amont de la plainte. L'objectif du bien-vivre ensemble, c'est l'inclusion de tout le monde, se sentir heureux d'habiter, de se promener, de se produire. Donc, tout le monde doit trouver son bonheur. Des équipes qui sillonnent le Pentagone seraient de nature à faire en sorte que ce règlement, qui doit être assez strict pour la police notamment, soit bien accepté par tout le monde. Ce qu'il se passe aujourd'hui, c'est qu'il y a assez peu de forces de l'ordre (police ou gardiens de la paix) à même d'intervenir directement et d'empêcher que le problème ne se présente en réalité.

Pour les lieux, vous dites que vous allez les réévaluer, mais ce serait peut-être un peu bête de revenir devant le Conseil communal pour voter à nouveau le règlement parce qu'on se serait rendu compte qu'on peut les déplacer de cinq mètres. Prenons l'exemple de la place Agora. Pour l'instant, chacun d'entre nous qui se promène le sait, les artistes se produisent quasiment face à un célèbre glacier, à l'entrée de la galerie Royale Saint-Hubert, ce qui bloque très fort la marche des gens. On est souvent bloqués à cet endroit. Ce n'est pas que les artistes ne sont pas sympathiques ni que leur musique n'est pas agréable à écouter, mais on ne peut pas marcher. On pourrait très bien dire aux artistes de s'installer plus haut, du côté de la statue. Je trouve bizarre de fixer les lieux aussi

précisément dans le règlement alors que les choses vont encore changer.

M. le Bourgmestre.- Je m'engage à ce qu'on sensibilise notamment les équipes de Bravvo et de Brucity, même si elles ne peuvent pas sanctionner. Sur les lieux, je vais garder le règlement tel quel, mais en demandant aux services d'analyser les choses et d'adapter le règlement par le biais d'annexes si on voit que sur le terrain, cela peut être compliqué.

Vous avez raison, les choses doivent se passer en bonne entente. Honnêtement, la plupart des artistes respectent les règles. Ce sont les pirates qui sont « compliqués », parce qu'eux ne demandent aucune autorisation et se moquent du règlement.

M. Weytsman.- Un mécanisme d'interdiction moyennant dérogation, cela me convient parce qu'il a le mérite d'être clair. Pour des artistes de qualité, dans un lieu donné et avec un horaire précis, je n'ai pas de problème avec cela. Mais aujourd'hui, ce n'est pas comme cela que ça fonctionne. Les artistes me disent que quand ils viennent avec une demande d'amplificateur, systématiquement, on leur refuse. Du coup, certains se produisent à Paris parce qu'ils ont plus de difficulté ici à Bruxelles. Votre système de dérogation, si je comprends bien, est nouveau. Comment sera-t-il appliqué concrètement ?

M. le Bourgmestre.- On ne va entrer de manière excessive dans un système de dérogation. Il faut une motivation particulière. Nous prônons la musique acoustique, comme le dit le règlement. Le patron d'une célèbre biscuiterie me disait : « Il est très doué, mais il joue trois fois les mêmes morceaux toute la journée. Je n'en peux plus ! Ces trois morceaux, quand tu passes trois minutes, c'est chouette, mais au bout d'une journée, j'ai envie de fracasser sa guitare. » Et ce n'est pas quelqu'un d'agressif qui m'a dit cela.

M. Weytsman.- Une alternative, comme dans d'autres villes, est de fixer des créneaux très précis et d'obliger les artistes à tourner. Mais je comprends tout à fait la situation.

M. le Bourgmestre.- Objectivement, on ne reçoit pas vraiment de demandes. Si quelqu'un introduit une demande, on l'analysera, mais a priori, on voudrait réinstaurer la règle de jouer en acoustique. Pourtant, j'ai vu devant la galerie Agora un show incroyable avec une musique amplifiée sur laquelle les saxophones jouaient, et c'était formidable. Il y avait un monde fou et cela créait beaucoup d'ambiance. Donc, je pense qu'il faut rester au cas par cas, mais essayer de fixer la règle de la musique acoustique. Faute de cela, on ne va pas s'en sortir.

M. Wauters.- Il faut effectivement que le spectacle soit le plus qualitatif possible. Si un artiste apporte quelque chose de plus, on peut lui accorder une dérogation. Il est vrai que pour les commerçants qui travaillent la journée et qui entendent trois ou quatre fois le même morceau, c'est insupportable.

M. le Bourgmestre.- Je suis content que vous m'interpelliez là-dessus parce que cela fait environ douze ans que j'essaie de convaincre Mme Vandebulcke d'autoriser le death metal dans les environs de la place Agora et qu'elle s'y oppose fermement. Je trouve qu'elle bafoue la démocratie, mais elle gagne à chaque fois.

(Sourires)

Dossiers de Mme l'échevine Mutyebele

Dossiers van mevr. de schepen Mutyebele

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

M. Coomans de Brachène.- Vous l'aurez compris, ma question ne porte pas sur le principe de ce restaurant. Je m'en réjouis, évidemment, et j'étais demandeur depuis longtemps d'un espace qui soit utilisable tant par l'administration que par le Collège et les Bruxellois. Là n'est absolument pas la question.

La concession pour l'exploitation d'un restaurant, d'un espace de réception/bar et des terrasses attenantes au Brucity est une excellente chose, mais pourquoi vient-elle si tard ? Cela fait bientôt six mois que vous occupez ce bâtiment et plus de cinq ans qu'on sait qu'on va y installer un restaurant.

M. le Bourgmestre.- Pas cinq ans. Ce n'est pas la majorité précédente qui a décidé cela.

M. Coomans de Brachène.- Dans les plans, c'était déjà indiqué.

M. le Bourgmestre.- Oui, pour un restaurant public, pas une concession. Et vous n'avez pas accepté.

M. Coomans de Brachène.- Monsieur le Bourgmestre, la moitié de la vérité, ce n'est pas la vérité. Nous avons participé à des réunions en commun. Et combien de fois n'avez-vous pas dit que ce serait une terrasse publique, un lieu public. Vous l'avez dit à qui voulait l'entendre. Je m'en souviens, parce que j'étais avec vous dans ces réunions. Peut-être que cela vous fait plaisir de prétendre qu'il y a un changement, mais lorsque vous avez, comme moi, présenté le projet, nous avons toujours affirmé qu'il y aurait la possibilité d'accéder au toit.

M. le Bourgmestre.- La vérité a ses droits. Il n'y avait pas de concession pour le restaurant quand vous étiez dans la majorité. On a changé cela et vous devez l'admettre !

M. Coomans de Brachène.- Je trouve que c'est une excellente chose qu'il y ait un accès pour le plus grand nombre à cette terrasse, sachant que nous devons être prudents sur le plan de la sécurité. Et je sais que vous comme moi y sommes attentifs. Il ne faut pas que cela devienne une passoire et qu'il y ait des risques, mais ce problème de sécurité peut être aisément réglé par un système de badges ou autre.

Admettons que vous ayez décidé de la concession avec cette nouvelle majorité, qui est en place depuis maintenant quatre ans et demi. Pourquoi venir si tard avec cette concession ? Cela fait déjà six mois que vous exploitez le bâtiment. Vous savez depuis plusieurs années que vous allez l'occuper. Vous auriez pu vous inspirer de l'Iris Tower et de son restaurant en partie accessible au public, avec une série d'éléments intéressants qui sont proposés aux fonctionnaires à coût réduit, des produits du terroir, etc.

M. le Bourgmestre.- Dans notre cas, cela ne vise pas que les fonctionnaires, mais tout le monde. Cela n'a rien à voir avec l'Iris Tower. On ne parle pas de privilèges.

M. Coomans de Brachène.- Vous dites cela comme si j'y étais opposé. Je ne m'y suis jamais opposé, Monsieur le Bourgmestre !

Je dis justement que l'Iris Tower est, malheureusement, limitée en partie aux fonctionnaires et à des personnes extérieures liées à l'administration régionale. La procédure de concession a été enclenchée il y a quelques mois seulement. Or vous auriez pu la lancer il y a deux ans ou trois ans. Et vous auriez déjà une concession qui serait effective.

Mme Mutyebele, échevine.- Le principe d'une procédure de concession est qu'on la lance sur la base de quelque chose qui existe. On est passés au Conseil communal en octobre, officiellement. On a reçu les offres, on les analysées et on passe avec la convention. Je pense que je ne peux pas vous donner de réponse plus claire.

M. le Bourgmestre.- On est locataires depuis juillet.

M. Coomans de Brachène.- Oui, mais on savait déjà bien avant juillet qu'on allait être locataires. On connaît toutes ces dates depuis des mois, depuis des années. La procédure de concession aurait pu être lancée il y a bien longtemps. C'est simplement un oubli ou un manque de volonté politique réelle.

Madame Mutyebele, on ne lance pas une procédure de concession sur quelque chose qui est déjà fait. On la lance justement par anticipation. C'est le principe politique. Anticiper, c'est gouverner correctement. On a malheureusement perdu beaucoup de temps et je le regrette.

Point 90 – Punt 90

M. Weytsman.- On n'a vraiment pas beaucoup d'informations. « Considérant que le Conseil communal en date du 12 décembre 2022 a estimé la dépense du marché pour la construction d'une salle de concert avenue du Port à 3,7 millions € et considérant que l'offre la plus avantageuse est à 5 millions € », on nous propose un dépassement de 1,4 million. Je trouve cela un peu léger.

Pouvez-vous au moins nous expliquer le contexte, les difficultés, les raisons pour lesquelles il y a déjà ce dépassement alors qu'on n'a pas encore commencé la moindre chose ? Qu'est-ce qui sera payé par la Ville et la Région ? Il me

semble que l'intégralité sera prise en charge par la Ville, mais je voudrais vérifier avec vous que cela n'intègre pas éventuellement un partenariat avec la Région. C'est vraiment beaucoup d'argent, 5 millions €. Et c'est une augmentation de près de 30 %. Pourquoi ?

M. le Bourgmestre.- Vous connaissez la réponse. Elle est simple. En effet, on a une augmentation des coûts sur tous nos chantiers. Tout qui travaille avec l'immobilier le sait. Il s'agit de 1,8 million à charge de la Région dans le cadre du CRU et 3,2 millions à charge de la Ville. On continue à discuter avec la Région pour voir si elle ne peut pas assumer davantage. C'est la SAU qui est le commanditaire pour nous. À terme, ce sera en effet le Magasin 4 qui occupera les lieux, on l'espère, d'ici à deux ans. Il n'y a pas d'autre explication que l'augmentation des coûts de construction. C'est l'offre la moins chère que nous ayons reçue.

Je dois vous dire que dans une série de dossiers, on a même refusé d'entamer les travaux tellement les coûts ont augmenté, malgré les estimations de nos services, qui connaissent bien ces chantiers. On assiste à une vraie explosion des coûts.

M. Weytsman.- Ici, le marché public a déjà été lancé et attribué. Donc, je ne comprends pas une telle augmentation de 1,4 million.

M. le Bourgmestre.- Il s'agissait d'estimations du marché. Nous recevons les offres et nous attribuons le marché.

M. Weytsman.- J'ai vraiment trop peu d'informations. Vous pouvez me les envoyer par écrit. Qu'est-ce qui justifie cette augmentation de 1,4 million ? Vous me dites que c'est dû au coût des matériaux. Je peux l'entendre. Est-ce que,

nous-mêmes, on a sous-estimé le budget ? Pourquoi ne pas nous présenter dans le point à l'ordre du jour l'offre la plus avantageuse ? Pourquoi uniquement nous dire qu'il y a un surplus sans nous dire qui est la société qui va s'occuper de cela et pourquoi elle vient avec cette augmentation ?

M. le Bourgmestre.- C'est le Collège qui a attribué le marché. Vous connaissez la règle en la matière. Là, c'est ce qu'on paie à la SAU qui pilote le chantier. On peut vous envoyer tous les détails et la ventilation.

M. Weytsman.- Ce serait utile pour tout le monde de bien comprendre. Je vois, effectivement, que dans toute la Région bruxelloise, il y a de fortes augmentations. Partout, on justifie cela par le coût des matériaux. Dans tous les projets, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas en Région bruxelloise et vous n'en êtes pas le seul responsable. Est-ce que les marchés sont mal établis ? Est-ce qu'il y a une règle, dans le chef des entreprises qui soumissionnent, qui consiste à sous-estimer les budgets et à nous dire finalement que la facture sera beaucoup plus importante ? Je ne le dis pas pour vous. Je le dis pour tout le monde. Il n'est pas acceptable d'avoir systématiquement des augmentations de 20 à 30 %. Et encore, quand ce sont des augmentations de 20 à 30 %, on a l'impression que c'est une bonne chose. Il y a un vrai problème auquel on devrait davantage réfléchir au Parlement régional bruxellois qu'ici même, je vous le concède. Une ventilation serait utile, me semble-t-il.

M. le Bourgmestre.- Je ne vais pas nier ce que vous dites. Objectivement, on lance même des marchés pour lesquels on ne nous remet pas d'offre. Je suis là depuis vingt ans et je n'ai jamais vu de dossiers où on n'arrivait même pas à nous fournir la matière première.

Par exemple, la pierre bleue pour l'espace public devient très compliquée à trouver. C'est vrai qu'on a un problème avec les chantiers. Il y a aussi, parfois, un décalage entre les estimations des études et le moment où on attribue le marché. Parfois, plusieurs années passent. Donc, c'est la dure réalité. Je ne vais pas chercher des excuses. Il y a un vrai surcoût de 30 à 35 %. C'est une mauvaise surprise, en effet. Heureusement, on a une intervention régionale. Je n'ai que cette dure réalité à vous exposer.

Objectivement, en l'espèce, on attribue au plus bas et on peut être heureux de recevoir une offre. Parfois, on a des dossiers, pourtant intéressants, pour lesquels on a du mal à recevoir des offres, ou alors à des montants dont on sait qu'on nous les remet pour nous faire plaisir, en sachant qu'on ne va pas attribuer le marché. Donc, il y a un problème. Votre question est pertinente.

Mme Temmerman me le disait, parce que c'est un peu son métier en tant qu'architecte, cela ne se passe pas qu'à la Région bruxelloise. Il y a un marché en surchauffe, mais qui est aussi en train de se calmer un petit peu. Nos services et nos fonctionnaires font vraiment tout ce qu'ils peuvent et ce n'est vraiment pas évident dans les dossiers que nous avons à gérer pour l'instant.

Mme Temmerman, - Je peux ajouter un petit élément. Un document de référence qui est souvent utilisé, notamment par les services de la Ville et dans beaucoup d'organisations, c'est le bordereau unitaire de l'UPA (Union professionnelle des architectes). L'UPA est en train de le mettre à jour, comme chaque année. C'est vraiment la référence pour donner des fourchettes de prix et faire des estimations. Ses membres doivent organiser des réunions de travail pour savoir quels prix de référence appliquer. L'écart est tel qu'ils n'arrivent pas à le peaufiner. La fourchette va parfois du simple au quadruple pour certains matériaux, pour l'instant, et c'est extrêmement compliqué. Je ne sais pas

comment ça se passe exactement pour les offres, mais c'est vraiment très compliqué à tous les niveaux. Je ne pense pas que ce soit imputable, nécessairement, à une estimation qui aurait été mal ficelée par les services de la Ville.

M. Weytsman.- Je voudrais juste connaître le nom de l'entreprise qui a emporté le marché et les justifications de la ventilation par écrit.

M. le Bourgmestre.- Vous avez évidemment le droit d'avoir toutes les informations. On vous communiquera la ventilation et le nom de la société qui a emporté le marché.

Motion d'ordre

M. le Bourgmestre.- Je propose que Mme El Bakri ouvre le vote pour cette séance. C'est une manière de lui souhaiter la bienvenue dans notre nouvelle salle.

(Sourires)

Vote

Mme la Présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.

(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la Présidente.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Motions – Moties

Proposition de motion déposée par M. BAUWENS visant à garantir deux tournées poubelles par semaine des sacs blancs et orange

Voorstel van motie ingediend door dhr. BAUWENS om twee ophalingen van witte en oranje zakken per week te garanderen

Motion commune déposée par M. Mohamed OURIAGHLI (PS), Mme Ans PERSOONS (Vooruit - Change.Brussels), Mme Lotte STOOPS (Ecolo-Groen) et Mme Marie NAGY (DéFI) concernant la collecte unique du sac-poubelle blanc

Gezamenlijke motie neergelegd door dhr. Mohamed OURIAGHLI (PS), mevr. Ans PERSOONS (Vooruit - Change.Brussels), mevr. Lotte STOOPS (Ecolo-Groen) en mevr. Marie NAGY (DéFI) over de eenmalige inzameling van de witte vuilniszak

Discussion générale conjointe

Samengevoegde algemene bespreking

M. Bauwens.- J'ai introduit une motion il y a un mois. D'ailleurs, je déplore que sur le site, on n'ait que la version francophone et pas la version néerlandophone. Je suppose que c'est un oubli. En tout cas, des citoyens intéressés m'ont interpellé en disant qu'ils aimeraient aussi avoir la motion du PTB en néerlandais.

J'ai déposé ladite motion faisant suite au plan régional du ministre Alain Maron qui veut supprimer dans les dix-neuf communes une collecte de sacs blancs au profit d'une tournée de sacs orange. Je le répète clairement parce que, parfois, le ministre sème un peu la confusion. Je pense que votre motion est plus claire là-

dessus. En tout cas, le ministre Maron dit sur son propre site qu'à terme, dans les dix-neuf communes, le système passera à un ramassage des sacs blancs et un ramassage des sacs orange. Cela pose évidemment problème dans beaucoup de maisons.

Le ministre et votre motion parlent beaucoup des rues, mais très peu de l'intérieur des habitations. Pour toutes les personnes qui vivent dans un petit appartement ou un logement sans jardin ou avec une petite terrasse, garder à l'intérieur et pendant une semaine entière un sac-poubelle (qu'importe sa couleur), avec les langes, les restes de nourriture, la litière du chat, etc., cela va évidemment poser problème et poussera certaines personnes à créer encore plus de dépôts clandestins. De tout cela, ni votre motion ni le plan du ministre n'en parlent. On évoque souvent les gens qui doivent faire le travail, mais le ministre s'en moque et la commune suit.

Donc, on pense qu'il faut aider les gens qui habitent dans un petit appartement. La Ville, dans la motion que vous présenterez tout à l'heure, demande aussi de regrouper la collecte des différents sacs le même jour, ce qui veut dire que vous allez plus loin que le ministre Maron. Vous dites que tous les sacs doivent être sortis une fois par semaine et, en plus, le même jour, ce qui est physiquement impossible sans investir dans du personnel et de nouveaux camions pour Bruxelles Propreté. Le PTB vous rejoint sur la demande d'investissement, mais pour garder deux collectes de sacs blancs, évidemment.

Un deuxième problème dont ni le ministre ni vous ne parlez, c'est le fait que depuis dix ans, il n'y a aucune réduction des déchets ménagers. Depuis dix ans, c'est le même tonnage qui est collecté en Région bruxelloise. Dire à chaque fois que ce sont les citoyens qui doivent résoudre le problème, sans aucune mesure pour s'attaquer à l'industrie du suremballage, c'est une politique tout à fait Ecolo

et soutenue par le PS. Elle consiste à dire : « Nous, on ne fait pas le boulot pour réduire les déchets, mais faites, vous, plus d'efforts pour que chez vous, vous gardiez les poubelles pendant une semaine, parce que nous, en tant que ministre et en tant que Ville, on ne va pas le faire. »

J'ai fait des tournées dans beaucoup de communes pour aborder cette politique. Les gens qui habitent des maisons plus grandes avec jardin sont également inquiets. Ils me disent tous : « Bruno, la Ville, elle est déjà sale. C'est déjà la catastrophe, on a déjà de la saleté partout. Qui peut expliquer que réduire le ramassage des poubelles rendra la Ville plus propre ? Personne. »

Par ailleurs, les éboueurs sont venus trouver le Parti du travail de Belgique. Pendant la seule tournée des sacs blancs, ils portent 30 % de poids en plus. Pendant la crise du Covid, on leur a enlevé un des trois collègues qui étaient derrière le camion et aujourd'hui encore, ils sont deux au lieu de trois. Et on leur annonce qu'ils vont devoir porter plus. Donc, ils nous disent : « On va avoir le dos cassé, on va avoir des tendinites, on va avoir des problèmes de santé. »

En fait, votre plan qui propose de ramasser toutes les poubelles le même jour va poser un problème dans les rues parce qu'il encouragera les dépôts clandestins. Et surtout, pensons à tous ceux qui n'ont pas la place pour stocker ces déchets et ces différentes poubelles. Donc, je veux répéter que je suis à 200 % d'accord avec le tri et l'introduction du sac orange. Mais je ne veux pas arriver à un point où, dans les quartiers où la Ville sera plus sale, on dise que les gens ne savent pas trier, ne veulent pas trier et sont sales, et qu'on leur inflige des amendes.

Moi, je dis qu'au lieu de diminuer les ramassages et infliger plus d'amendes, il faut premièrement garder deux collectes des sacs blancs. Il faut même prévoir deux ramassages des sacs orange, car comment stocker tout cela ? En tout cas,

même chez moi où c'est un peu plus grand, garder cela pendant une semaine, c'est impossible. Donc, il va falloir trouver des solutions. Quand j'interpelle le ministre et Mme Jellab, leur seule réponse consiste à dire qu'on sait que c'est un problème et qu'on va y réfléchir. D'ailleurs, dans d'autres communes, les bourgmestres s'y sont carrément opposés. Les mêmes partis disent ailleurs qu'ils vont s'opposer à une tournée blanche et à la Ville de Bruxelles, ils veulent même aller plus vite que le ministre. Le texte qui est présenté aujourd'hui parle d'une tournée, même dans le Pentagone. Moi, ça me surprend.

Donc, pour permettre aux gens de mieux trier et mieux gérer leurs déchets, ce qu'on demande, ce sont deux tournées blanches, deux tournées orange et, comme dans beaucoup de villes européennes, des conteneurs souterrains. Donc, je propose de dire qu'il faut un système comme à Amsterdam et dans beaucoup d'autres villes, où on a des conteneurs souterrains, comme d'ailleurs dans le quartier Tivoli, où quand la poubelle est pleine, quand c'est nécessaire, quand l'appartement empeste, on peut se débarrasser de son sac-poubelle, blanc, orange ou autre.

Il faut aussi une solution pour les encombrants. Ce qu'on propose dans notre motion, c'est qu'une fois par mois, dans tous les quartiers, dans chaque rue, il y ait un ramassage des encombrants, au lieu d'imposer des frais aux gens qui n'ont pas de voiture et qui n'ont pas accès aux parcs à conteneurs.

Mme Jellab, échevine.- Pourquoi cette réforme des collectes ? Tout simplement parce qu'il y a une obligation européenne, à partir du mois de décembre de cette année, de trier les déchets organiques. En effet, c'est un sac en plus qu'il faudra collecter, avec, évidemment, une attention et une vigilance de toutes les familles. Pour pouvoir collecter également ce sac orange, il faut des effectifs, il faut des moyens. C'est pour cela que la Région a décidé de passer à une collecte

par semaine. Il faut savoir qu'aujourd'hui, 40 % des déchets dans les sacs blancs sont des déchets organiques. Donc, des déchets qui contiennent principalement de l'eau et qui sont incinérés. Et tout ce qui est incinéré, comme vous le savez, Monsieur Bauwens, produit des gaz à effet de serre. Donc, si on veut arriver à nos objectifs pour 2050, il faut faire quelque chose.

Nous nous sommes proposé de faire ce test dans trois quartiers à Haren, Neder-Over-Heembeek et Laeken (De Wand). Donc, des quartiers un peu moins denses que d'autres sur le territoire de la Ville et où le tri est relativement bien suivi.

Cette réforme aura également des conséquences sur le travail de nos ouvriers, parce que vous avez parlé des éboueurs, mais nous parlons aussi de nos ouvriers de la propreté publique, sachant qu'eux, ils sont sur le territoire à partir de 6h30. Et on sait que la collecte a lieu parfois très tard dans la journée, même jusqu'à midi. Donc, souvent, ils doivent repasser. Et s'ils n'ont pas le temps de repasser, bien souvent, les déchets qui ont été éjectés au moment de cette collecte restent là jusqu'au lendemain. Donc, c'est aussi un soulagement pour le service de la propreté publique, parce qu'on sait que, par exemple, presque 40 % des taxes infligées par le service le sont pour des sacs blancs sortis hors des heures et jours autorisés. Donc, nous nous sommes proposé d'avancer dans cette réforme, qui devrait démarrer en principe d'ici au mois de mai.

Mais nous n'avons pas attendu cette réforme pour agir dans nos quartiers, puisque déjà l'année passée, au budget 2023, nous nous sommes engagés à développer des composts de quartier. Quand vous dites que pour certaines familles, cela va être compliqué, on l'entend bien. Toutefois, il faut rappeler que pour les logements verticaux, la collecte se fait en conteneurs et cette collecte est maintenue deux fois par semaine. Donc, il ne s'agit ici que du sac blanc, qui sera évidemment beaucoup plus léger, puisqu'il y aura le sac orange en plus.

Je vous disais que la Ville va développer des composts de quartier. Ils aideront les familles, dans des quartiers où les habitations sont peut-être un peu plus petites, à se défaire de tout ce qui est déchet organique. Nous en avons sept et on en inaugure un ce samedi à la rue du Champ de l'Église. Je vous invite à nous y rejoindre ce samedi à 10h30. On espère que les habitants seront aussi demandeurs de composts de quartier, parce qu'on n'a pas toujours l'espace approprié. Donc, on essaie de les créer dans les endroits un peu abandonnés ou dans des espaces verts.

M. le Bourgmestre. - Mon intervention concerne la motion de la majorité. C'est un vrai sujet. J'entends ce que vous dites, Monsieur Bauwens, il y a des communes qui ont voté contre la réforme. Nous, on a envie de lui donner une chance. Je trouve que votre amendement à notre motion n'est pas idiot, ni celui du MR. Il est clair que la problématique des sacs-poubelles deux fois par semaine entretient une espèce de ville qui n'est jamais propre. Je m'explique. Si vous faites les choses bien, ce qui est le cas pour 99 % de nos concitoyens, vous sortez votre sac-poubelle le dimanche à 18h et il est enlevé au plus tard à 7h ou 8h du matin. Donc, pendant plus de 12 heures, il est dehors, avec tout ce que ça peut entraîner. Derrière, ce sont nos ouvriers qui travaillent, et ils travaillent bien. On a la chance d'avoir des ouvriers, à la voirie, qui font un travail formidable. Ici, quiconque fait le tri du sac orange - vous avez dit que vous n'y étiez pas opposé - remarquera que le sac blanc diminue. C'est un fait que l'on peut constater.

Je rappelle d'ailleurs que cela ne concerne aucunement les logements sociaux et les logements de la Ville où il y a des conteneurs. Tous ceux que je connais ont des conteneurs. Le système de conteneurs est, selon moi, une piste que nous devrions travailler pour le futur, dans l'esprit de votre amendement, selon lequel nous devrions peut-être faire comme en France ou en Espagne.

En tout cas, ce qui est sûr, c'est que la problématique du déchet, on veut la traiter en commun. Personne ne pense à remettre en cause dans les communes l'agence Bruxelles Propreté, donc on est bien obligés de s'entendre. Ce qu'on ne veut pas donner comme impression, c'est qu'on voudrait diminuer le service public. Non ! On veut le rendre plus efficace. C'est pour cela qu'on se demande même si on ne va pas aller plus loin. On pense que le fait d'avoir des poubelles qui traînent en permanence partout entretient une espèce d'ambiance de crasse. Vous l'avez dit, on n'a pas diminué le tonnage. C'est le même, sauf qu'on a 200.000 habitants de plus. Cela veut dire que les gens font de plus en plus attention à leurs déchets. Et il faut les en remercier. Cela montre une prise de conscience dans la population.

Le ramassage des poubelles devant la maison a ses limites. Le tout à l'incinérateur, aussi. Vous l'avez dit, vous n'êtes pas contre le tri et je pense que personne ne l'est. Donc, on est plutôt en phase de test. On sait bien que ce n'est pas la solution miracle. Je pense aussi que l'enfouissement et le fait d'obliger que tous les nouveaux logements aient des conteneurs dans leur cave, voire même réengager des concierges, ce sont des idées intelligentes pour la propreté et la gestion de la ville. Je rappelle que les logements sociaux et les grands ensembles de logements ne sont pas concernés, puisqu'ils ont tous des conteneurs. Donc, ce ne sont pas eux qui sont visés.

Malgré tout, vous avez raison et on vous rejoint, des gens auront peut-être des problèmes. Évaluons-les. Donnons une chance au test pour comprendre et faire en sorte de ne plus avoir une ville où, en permanence, il y a des sacs-poubelles. On ne dit pas que c'est la solution miracle. C'est une évaluation. Le MR dépose un amendement que je trouve correct à cet égard. On veut donner une chance à une autre méthode de travail, parce que, pour l'instant, on doit constater que ce n'est vraiment pas optimal.

Le personnel de Bruxelles Propreté, comme le personnel de la Ville, a toujours été présent pendant la crise du Covid. Ces gens ne télétravaillaient pas. L'idée n'est pas d'alourdir leurs conditions de travail. Les syndicats, d'ailleurs, ne sont pas, pour le moment, vent debout contre la réforme. Ils ont demandé une série d'aménagements. On y veille. Évidemment, si les personnes se cassent le dos, la collecte devient un vrai problème et on sort complètement des schémas habituels. La collecte se fera mal et ce sont les ouvriers de la Ville qui devront passer derrière. Ça, c'est un peu le boulot - vous êtes député régional - de Bruxelles Propreté, mais on veille bien à cet accompagnement. Voilà ce qui est derrière cette réforme. Cette motion veut donner une chance à la réforme, mais elle l'accompagne d'une série d'objectifs et de contraintes qu'on espère bien voir respectés.

M. Wauters. - Je suis content d'avoir entendu le Bourgmestre sur cette question parce que j'ai participé à la réunion sur d'éventuels amendements, avec Mme Jellab. C'est vrai que le ton est quand même très différent. J'avais d'entrée de jeu dit qu'on aurait pu s'abstenir, voire soutenir un texte si, au moins dans les considérants et les attendus, on exprimait de façon claire ce que vous venez de dire, à savoir qu'il faut en finir avec les sacs en plastique le long des façades. Ça suffit ! C'est la première chose que j'ai dite à la réunion, mais il semblerait que ce n'était pas intégrable. Je trouve cela vraiment dommage.

L'année prochaine, la majorité régionale aura fini son travail de législature. Et on en est aujourd'hui à devoir mettre un emplâtre sur une jambe de bois en disant qu'on « va donner une chance à la réforme ». En fait, c'était l'occasion de faire une révolution.

En Espagne et en France, où il y a des conteneurs, les villes sont impeccablement propres à côté de Bruxelles. Quand on y va, on se dit :

« Comment est-ce possible que chez eux ce soit propre et pas chez nous ? ». C'est clair que l'objectif est de les enfouir. Tout le monde, je crois, est d'accord là-dessus. Dans un premier temps, si on ne peut pas les enfouir partout, en tout cas, on peut fonctionner avec ce système. On me dit que ça attire les dépôts clandestins. En fait, aujourd'hui, c'est chacune de nos portes de maisons qui attire des dépôts clandestins. Et deux fois par semaine. Je peux vous en parler, j'habite rue Marie-Christine. Effectivement, j'ai constaté que la poubelle blanche diminue. C'est une évidence. Je n'en sors même plus une tous les quinze jours. En tout cas, le lendemain, j'ai cinq « bazars » autour de ma poubelle. Donc, cet argument ne me convainc pas du tout.

J'ai l'impression que la motion déposée par la Ville de Bruxelles est un peu un faire-valoir d'une politique régionale qui est défailante et n'apporte pas de vraie solution. D'entrée de jeu, vous présentez la motion en justifiant la réforme par l'obligation européenne de collecter les déchets organiques à partir de décembre 2023. En fait, il fallait être proactif. Madame Jellab, lors de la réunion que nous avons tenue ensemble, vous avez dit que la Ville allait mettre en place un réseau de composts. Très bien. J'entends que le premier va être inauguré, tout près de chez moi, d'ailleurs, et c'est très bien. Or la nouvelle façon de collecter les déchets commence le 15 mai. Le 15 mai, c'est demain. Ici, on va ouvrir un lieu de compost de quartier, mais la Ville de Bruxelles est énorme. Quand d'autres composts de quartier seront-ils ouverts ? À quels endroits ? C'est aussi un problème d'information pour les habitants. Je ne voterai aucune de ces deux motions.

À la limite, je suis un peu plus d'accord avec mon collègue du PTB. Vous avez parlé des logements sociaux où on travaille avec des conteneurs, mais reconnaissons-le, il y a beaucoup de petits appartements privés où les gens vivent dans de moins bonnes conditions que celles des logements publics.

Comment vont-ils faire s'ils n'ont pas de balcon ou de petite terrasse ? C'est juste impensable ! Il faut quand même penser aux choses concrètes. J'ai l'impression d'une occasion clairement ratée. Les objectifs, on peut tous les partager. Bianca Debaets et moi étions d'accord : on ne peut pas voter cette motion, parce qu'elle ne répond pas aux impératifs actuels de gestion des déchets ni à l'urgence de dégager des solutions adéquates.

J'insiste sur le fait que la Ville de Bruxelles compte des zones avec des densités différentes. J'entends bien que les essais se font dans des zones un peu moins densément peuplées. Par exemple, dans le Pentagone, même en souterrain, cela devrait exister. Des exemples existent à Amsterdam et dans d'autres métropoles. Cela vaudrait la peine d'y songer pour les zones densément peuplées, pour éviter d'avoir des conteneurs dans tous les coins. Je pense que cela mérite en tout cas plus qu'une espèce de faire-valoir, d'emplâtre sur une jambe de bois tel qu'il nous est proposé aujourd'hui. Et j'en suis vraiment désolé.

M. Weytsman.- Je vais intervenir sur la motion du Collège en posant, d'abord, une question : à quoi sert cette motion ? La ville est sale. La ville n'a jamais été aussi sale. Ce n'est pas moi qui le dis. Ce n'est pas le chef du groupe MR, ce sont les citoyens dans vos propres réunions participatives. On rencontre des citoyens et ils nous disent que cela figure parmi leurs difficultés et leurs priorités majeures. Donc, la ville est sale. Ici, Conseil après Conseil, les groupes de l'opposition - dans la majorité, j'espère qu'ils y réfléchissent aussi -, ne cessent de proposer de nouvelles mesures dans tous les quartiers.

La malpropreté touche tous les quartiers de la ville de Bruxelles, depuis Louise-Roosevelt jusqu'à Haren, en passant par Laeken et le piétonnier en soirée. Elle est partout. Je dirais même plus, le territoire de la ville de Bruxelles est de plus en plus sale. On est venus, à plusieurs reprises, avec une série de motions, des

propositions, sans dire qu'on a la science infuse, mais en proposant des actions en matière d'enseignement, d'éducation, de contrôle, de renforcement du nettoyage, de renforcement des taxes, de création de redevances, etc.

Je rends hommage à Mme Lalieux, qui avait été très utile dans la participation citoyenne, la valorisation du travail des agents, le fait d'encourager les citoyens à se saisir de cette question par le biais des comités de propreté. Ce furent mes premières actions politiques, les comités de propreté de Mme Lalieux. Avec le comité de quartier, on travaillait sur un document. On indiquait où il y avait des dépôts clandestins ou des tags, et Mme Lalieux intervenait ensuite.

Sincèrement, je vous le dis depuis le début, c'est une erreur d'avoir supprimé ces comités, parce qu'ils permettaient aussi aux habitants les plus engagés de dialoguer et d'intervenir avec vous. Oui, vous êtes peut-être toujours là, mais vous êtes seule derrière un WhatsApp. Ici, il faut en faire une priorité. Cette priorité - reconnaissez-moi une certaine constance, depuis le début - doit être traduite sur le plan budgétaire. Or ce n'est pas le cas, et c'est un libéral qui le dit. Elle doit être traduite dans la valorisation des agents qui sont sur le terrain. Ce n'est pas le cas. Payer 4 € par heure une grande partie des agents parce que vous avez décidé de les maintenir dans une situation de grande précarité, cela ne signifie pas faire une priorité de la propreté publique.

(Remarques de M. le Bourgmestre)

Oui, Monsieur le Bourgmestre, il y a des agents AELE qui sont dans cette situation depuis des années. Ils travaillent depuis quinze ans à 4 € par heure, soit 180 € par mois. Ces gens sont incroyables ! Ils restent motivés malgré des conditions de travail précaires. Cela traduit simplement le fait que le Collège n'en fait pas une priorité et ça se voit.

Je pensais que dans votre motion, vous proposeriez des choses un peu neuves. Ce sentiment de saleté, il est partagé par tout le monde, y compris par les

bourgmestres, puisqu'ils ont envoyé une lettre à M. Maron lui demandant d'en faire une priorité. M. Maron a proposé cette réforme en réponse aux demandes des bourgmestres. Je ne suis pas le porte-parole des bourgmestres, mais je ne crois pas que là ait été leur demande principale. La demande principale, c'est de travailler sur le renforcement des nettoyages, en particulier sur les voiries régionales. Cette réforme me fait peur. Je pense en particulier aux familles qui vivent dans de petits logements. Mais même si on est dans l'opposition tant à la Région qu'à la Ville, on a dit qu'on donnerait une chance à ladite réforme. Je soutiens votre politique zéro déchet, mais je crois qu'elle doit être complétée par une série d'actions sur le terrain.

Donc, cette réforme n'était pas souhaitée par le MR, mais on veut lui donner une chance. Mais, de grâce, qu'on l'évalue ! C'est le sens de notre amendement. Et qu'on ait l'honnêteté de dire si elle dysfonctionne ou s'il faut à nouveau un service de deux collectes par semaine. Je demande une évaluation dans un délai raisonnable. L'amendement que j'ai déposé propose simplement de préciser la phrase « Prévoir une évaluation de la réforme dans un délai raisonnable afin d'optimiser le système de collecte » par « considérant le possible retour à deux collectes de sacs blancs par semaine, si cela s'avère pertinent ».

J'entends ce que Monsieur le Bourgmestre dit et je suis en grande partie d'accord. Je crois que le système actuel est un peu anachronique. Avec ces poubelles qui traînent partout, on est la risée de l'Europe. Je suis vraiment déçu, car ce n'est pas suffisant et vous ne faites qu'entériner la décision du gouvernement bruxellois. J'aurais souhaité que Mme l'Échevine vienne avec de nouvelles mesures, de nouvelles propositions, de nouvelles actions qui dépendent de son échevinat. Or ce n'est pas le cas. Néanmoins, si vous acceptez mon amendement, mon groupe soutiendra la proposition de la majorité.

M. Jolibois.- Sur cette motion et sur ce projet de réforme, le mot important est « test ». Je pense qu'il faut faire quelque chose. On ne peut plus rester sans rien faire. Il est absolument indispensable de changer quelque chose. Je pense qu'effectivement, la réduction du nombre de sacs en rue participera vraiment à l'amélioration de la propreté. Les collectes des sacs-poubelles ont lieu deux fois par semaine, actuellement, et elles ne se feront plus qu'une fois par semaine. Donc, vraiment, c'est un objectif important pour améliorer la propreté de nos quartiers et faciliter le travail de nos balayeurs.

Mais il y a aussi un aspect de mobilité. Une seule collecte par semaine permettra d'améliorer la fluidité du trafic, puisqu'il n'y aura plus ces camions deux fois par semaine dans le centre-ville et dans la ville en général. Cela participe également à la qualité de l'air. Enfin, c'est une nuisance en moins en matière de bruit, puisque ces camions sont assez bruyants et circulent à des heures souvent très matinales.

Je voulais surtout insister sur le côté test. C'est un test qui est mené dans des quartiers à faible densité et pas dans le Pentagone, comme certains essaient de le faire croire. En plus, il n'est pas prévu, pour le moment, de le faire dans le centre-ville. Les amendements sont très intéressants. Nous allons les voter parce qu'ils améliorent les perspectives de propreté dans la ville de Bruxelles.

Mme Nagy.- Le groupe DÉFI soutient la motion dans la mesure où la réforme a comme objectif de résoudre la question des sacs-poubelles qui sont collectés deux fois par semaine et qui causent énormément de désagrément. Ce projet, par ailleurs, limite la première phase de passage (une seule fois par semaine) aux communes de la deuxième couronne où, en principe, la disposition des logements permet plus facilement que dans des zones plus denses de stocker le sac-poubelle blanc et les autres. Il y a donc une gradation. Les zones les plus

denses comme le centre de Laeken et le Pentagone ne sont pas concernées par la réforme proposée au niveau régional, ni par la proposition de motion. Le groupe DÉFI est très attentif à cette problématique parce que, nous le savons tous, garder des sacs-poubelles chez soi, c'est très difficile si on ne dispose pas d'un jardin ou d'un espace suffisamment grand. Ajoutons les problématiques particulières signalées par M. Bauwens, comme les langes, les litières des chats, les déchets de poisson, etc.

Ce sont des éléments dont il faut tenir compte, mais il me semble qu'il faut accepter de donner une chance, comme d'autres l'ont dit, à cette réforme. Pour l'avoir interrogé plusieurs fois, je sais que le ministre n'est pas totalement convaincu de l'intérêt d'enfouir les conteneurs, mais je pense que les choses peuvent évoluer en la matière. S'il y a une insistance de la part des communes et des habitants, on ne pourra plus refuser d'examiner cette solution, y compris dans des zones très denses. Donc, j'espère que cela mènera à un changement et permettra que notre ville soit un petit peu plus propre parce, que pour le moment, ce n'est pas vraiment pas le cas.

La proposition de motion se limite bien aux quartiers de notre commune qui offrent un habitat plus favorable au stockage prolongé des sacs (Haren, Neder-Over-Heembeek, Laeken). Il faut tenir compte de cela et ne pas tromper la population sur l'objectif de la motion. Les amendements du PTB sur l'enfouissement et du MR sur l'évaluation permettent d'améliorer le texte et de répondre à la préoccupation que le groupe DÉFI partage quant à la difficulté, pour certains habitants, d'appliquer la réforme proposée par la Région.

M. Bauwens.- Notre amendement vise à améliorer la motion de la Ville qui était, à mon sens, un peu floue sur les conteneurs enterrés. Le texte de la majorité dit : « On va enfouir les conteneurs existants. » Je trouve qu'on doit

avoir un texte qui dit : « On veut un plan ambitieux de conteneurs enterrés, de déchets triés pour les sacs blancs, orange, bleus, jaunes... » On veut cela sur tout le territoire de la Ville de Bruxelles. J'ai l'impression qu'il y a une majorité pour souhaiter un système généralisé de conteneurs enterrés.

M. Wauters.- À défaut d'avoir réussi à le faire intégrer dans les attendus et dans les considérants, je voterai l'amendement proposé par le PTB. Le problème des déchets dans des métropoles comme la nôtre fait partie intégrante de la grande question climatologique. Or on est encore en train de tergiverser dans le contexte d'une thématique aussi importante. Je trouve que ça ne va pas. Cette urgence, elle est là. À un moment donné, on pouvait tous y aller, réfléchir et décider de prendre le taureau par les cornes. Ici, ce n'est qu'un emplâtre sur une jambe de bois et c'est vraiment dommage. Donc, je veux bien soutenir l'amendement du PTB parce qu'il va dans le sens exact de ce que j'avais suggéré en réunion de préparation et qui m'a été refusé.

Votes

Mme la Présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion introduite par M. Bauwens.

(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la Présidente.- La proposition est rejetée.

Mme la Présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'amendement n° 1 à la proposition de motion commune de la majorité, déposé par le PTB.

(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la Présidente.- L'amendement est adopté.

Mme la Présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'amendement n° 2 à la proposition de motion commune de la majorité, déposé par le PTB.

(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la Présidente.- L'amendement est adopté.

Mme la Présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion commune de la majorité ainsi amendée.

(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la Présidente.- La proposition est adoptée.

Interpellations et questions orales – Interpellaties en mondelinge vragen

Interpellation de Mme BUGGENHOUT concernant la désertification commerciale à Neder-Over-Heembeek et la politique de la Ville de Bruxelles

Mme Buggenhout.- Cette interpellation vient comme un appel à l'aide des Heembeekois, car avec la désertification commerciale du quartier, les habitants vivent une situation qui est devenue intenable. Leur isolement est plus grand que jamais depuis qu'ils se sont rendu compte de la fermeture du Delhaize, qui est le seul supermarché sur leur territoire. Il leur est devenu impossible - même si ça change un petit peu à l'heure où je vous parle -, s'ils ne possèdent pas de véhicule, de faire leurs courses. Or la majorité veut supprimer les véhicules. Si on n'en possède pas, il est impossible de faire ses courses, car se rendre au supermarché le plus proche, par exemple celui de Strombeek-Grimbergen, en transport en commun relève du parcours du combattant : un tram, un bus et 30 minutes de marche. L'unique alternative dans le quartier de Neder est le petit

Carrefour Express, rue François Vekemans, mais il est difficilement joignable en raison des travaux du tram et de l'impossibilité de stationner à proximité, du moins pendant ces travaux qui vont perdurer.

Bien sûr, me direz-vous, le Delhaize a ouvert ses portes, mais il n'y a pas grand-chose dedans au moment où je vous parle. Cette situation a ouvert les yeux de tous les Heembeekois sur le manque d'alternative commerciale dans le quartier, qui crée non seulement une situation monopolistique, mais aussi un isolement redoutable en cas de fermeture. De plus, l'avenir de cette grande surface interpelle douloureusement les habitants et fait l'objet de plusieurs rumeurs quant à sa prochaine fermeture définitive, sa démolition ou sa vente au profit de logements publics de la Ville de Bruxelles, ou encore sa transformation en petite surface commerciale de proximité. Avez-vous plus de précision sur le sujet afin de couper les ailes à ce canard qui vole beaucoup à Neder-Over-Heembeek ?

En janvier 2022, le Collège a présenté et fait voter par le Conseil communal le schéma de développement commercial de Neder-Over-Heembeek avec, comme objectif, d'en renforcer qualitativement l'offre et de réaliser « la ville à 10 minutes » grâce à un mix commercial. Pour ce faire, il proposait de rénover et agrandir les surfaces commerciales, de lutter contre les bâtiments inoccupés disposant de surfaces commerciales et d'y accompagner les entrepreneurs vers une économie résiliente, circulaire, avec une clientèle plus diversifiée.

L'amélioration de l'accessibilité et du stationnement ainsi que la mise en place d'actions événementielles et culturelles étaient également prévues dans ce plan.

Forte de ce catalogue de bonnes intentions, qu'a fait la Ville de Bruxelles, depuis le début de la législature, pour redynamiser le noyau commercial de Neder-Over-Heembeek ? Aujourd'hui, une vingtaine de commerces sont vides, rue François Vekemans. D'autres, encore ouverts, sont à vendre et ne trouvent pas

repreneur, non seulement à cause des travaux du tram, mais aussi à cause de la désertification commerciale amorcée bien avant les travaux et le manque de diversité dans l'offre existante. L'agence immobilière, encore ouverte, en est désespérée. Quelles sont les maigres perspectives offertes aux potentiels acquéreurs ?

Depuis le début de cette législature, Neder a vu disparaître de son maigre panel de commerces les six banques existantes et leurs distributeurs de billets, l'unique boulangerie traditionnelle, la poissonnerie, la bijouterie, le magasin de décoration, un restaurant classique, le petit magasin bio et j'en oublie. Le seul restaurant qui vivait en semaine grâce à la clientèle de Solvay se retrouve quasi seul dans la rue Vekemans désertée, sans aucun passage à cause des travaux, et sans clientèle non plus. Les habitants ne voient toujours pas l'arrivée du distributeur de billets promis depuis le début de la législature par l'échevin du commerce.

Nous savons tous que la vie d'un noyau commercial dépend de la diversité de l'offre et de la concentration de plusieurs entités commerciales dans un même périmètre. Vous constaterez que Neder-Over-Heembeek en est à des années-lumière. La Ville avait promis qu'elle achèterait, via la Régie foncière, certains commerces pour les destiner à une diversification commerciale. Rien n'a été fait en la matière. Pourtant, l'offre de locaux vides existe bel et bien. Les commerçants isolés dans les travaux des impétrants, et maintenant du tram, ont vu leur chiffre d'affaires fondre. Sans l'aide de nos pouvoirs publics ou dans l'ignorance de celle-ci, ils sont obligés de se battre à coup de formulaires pour obtenir de maigres compensations financières. Beaucoup ont déjà abandonné, ne se sentant pas du tout accompagnés dans leur démarche par la Ville de Bruxelles. Découragés et face aux maigres perspectives d'avenir, ils envisagent la fermeture de leur commerce. D'ici là, ils serrent les dents et tiennent bon.

Mais jusqu'à quand ?

J'ai interrogé, il y a quelques mois, le Collège à l'occasion de la fermeture du site Solvay. Le Bourgmestre s'était voulu rassurant quant au dialogue amorcé avec les dirigeants de cette entreprise pour envisager une reconversion réussie. Nous sommes arrivés à l'échéance annoncée pour la fermeture. Où en sont ces négociations promises avec Solvay ? Quel projet pour la reconversion du site, qui devra impérativement apporter un plus au quartier et améliorer sa situation économique ?

Aujourd'hui, j'interpelle le Collège au nom de tous les Heembeekois qui doivent vivre dans un quartier détruit et réduit à néant, qui se sentent complètement oubliés par la Ville de Bruxelles, sauf quand il s'agit de faire disparaître des zones vertes dans le quartier apaisé qu'ils avaient choisi d'habiter, et cela, au profit de la construction toujours plus effrénée de logements publics. Le noyau commercial de Neder est à l'agonie. Il y a urgence si la Ville veut tenir ses promesses électorales d'une « ville à 10 minutes ». Et ce n'est pas le futur tram 10 qui pourra, à lui seul, reconstruire un quartier commercial sur des ruines.

Quelles sont les ambitions de la Ville pour Neder-Over-Heembeek ? Que propose-t-elle à ses commerçants pour les aider et à ses habitants pour les couper de l'isolement commercial dans lequel ils sont plongés ? Quand la Ville se décidera-t-elle à mettre en œuvre son schéma de développement commercial pour Neder-Over-Heembeek ?

Je vous remercie pour vos réponses, vos propositions et vos solutions.

M. Maingain, échevin.- Comme vous le savez, je ressens un attachement particulier pour le quartier dans lequel j'ai grandi. Donc, je ne peux pas vous laisser dire que la Ville oublie le quartier de la rue François Vekemans et Neder,

au vu des montants que nous y investissons de manière collective et de notre soutien à l'activité économique. L'isolement dont vous faites mention, vous semblez, en fait, en prendre conscience. Une telle dépendance à une grande surface, c'est effectivement ce que j'ai toujours connu et que je connaissais déjà quand j'y vivais, il y a 25 ans. C'est compliqué, un supermarché. Cela exige aujourd'hui des milliers de mètres carrés disponibles. Ce n'est pas quelque chose qu'on trouve facilement dans le tissu commercial de Neder. C'est pour cela qu'on s'attelle à redéployer le quartier tant sur le plan économique qu'en matière de mobilité à travers le schéma de développement commercial.

Au moment de ma prise de fonction, la rue François Vekemans comptait treize cellules vides. Le taux de vacance commerciale (10 %) était en forte augmentation depuis 2016. Voilà un peu le bilan de l'action du MR. Au dernier recensement de hub.brussels, en mars de cette année, il y avait neuf surfaces commerciales vides, dont deux à louer, et treize qui étaient sur le déclin. Je suis passé moi-même vérifier ce week-end encore comment se déroulait le chantier. Donc, on est loin d'un quartier en ruine comme vous semblez le dire. On a des quartiers avec des taux de vacance commerciale plus importants. Par contre, ce qui est vrai, c'est que ce quartier est en pleine transformation. Il est au milieu du gué, dans la phase la plus impactante, sans doute, à savoir celle des travaux. Toutefois, tout le monde s'accorde à dire que le chantier avance vite, en tout cas selon le calendrier prévu.

Avant de répondre à vos questions, une petite remarque générale. Votre commentaire sur la seule boulangerie traditionnelle, je ne sais pas comment doit le prendre la boulangerie qui est présente et qui offre un service de qualité. C'est peut-être aussi ce côté traditionnel qui fait que vous ne citez qu'une supérette du quartier, le Carrefour Express, et que vous oubliez celle qui commence la rue, mais qui n'est peut-être pas tenue par un habitant traditionnel selon votre vision

de la société que je ne partage pas. Cela m'énerve un peu, cette vision réductrice.

J'entends beaucoup de gens, assez proches de vous, distiller des rumeurs sur le déménagement du Delhaize de l'avenue des Croix-de-Guerre, des rumeurs que je vais dissiper. Vous avez, un jour, vu un master plan qui prévoyait qu'éventuellement, on pouvait faire du logement. C'est vrai que le Delhaize n'est pas contre l'idée d'avoir des logements en dessous, au-dessus et sur leur parking. Il y a des perspectives de développement dans cette ville. Mais on va être très clairs, il n'est aucunement dans les intentions de la Ville de faire disparaître ce supermarché à cet endroit. L'ensemble des plans urbanistiques permettent le maintien de ce supermarché à cet endroit. À l'heure actuelle et dans l'état des contacts que nous avons avec le groupe, il n'est pas non plus dans ses intentions de fermer ledit supermarché. Voilà qui est clair. J'espère que tout le monde tiendra, à présent, le même discours et cessera de colporter cette rumeur.

Le schéma de développement commercial est en cours de déploiement. L'une des actions les plus visibles est la réalisation de la ligne de tram qui, je le rappelle, poursuit plusieurs objectifs : augmenter la zone de chalandise de l'artère, faciliter l'arrivée des clients et réaménager l'espace public. Je crois que ce quartier en avait bien besoin, surtout la rue François Vekemans, pour désenclaver Neder-Over-Heembeek en améliorant les connexions avec les autres quartiers, dont le centre-ville. Cela figurait déjà dans le schéma de développement commercial porté par ma prédécesseure. Évidemment, ce n'est pas la seule action qui a été menée. Le catalogue en sera un peu long, mais j'aime être factuel.

En termes de mix commercial, Entreprendre.brucity, qui est notre asbl d'accompagnement et de soutien à l'activité économique, est présente dans la

zone pour veiller à l'installation de nouveaux commerces. On a des partenariats avec certains propriétaires. Des stickers ont été apposés sur plusieurs vitrines pour essayer d'attirer de nouvelles enseignes. On a à cœur, évidemment, de renforcer l'intérêt pour la zone. Cela passe aussi par l'engagement d'un deuxième démarcheur commercial, une personne qui aide des projets à s'installer dans les zones. Il connaît particulièrement bien Neder parce qu'il y vit et c'est là qu'il a ses habitudes. Il sera donc attentif au développement de cette artère. On a également permis des remembrements urbanistiques en autorisant une boulangerie à agrandir sa cellule. On avait aussi, en parallèle, à préserver le mix commercial en évitant deux changements d'affectation pour des snacks supplémentaires, tels que prévu dans le schéma de développement commercial.

En matière d'environnement commercial, citons le réaménagement qualitatif du Zavelput, la réfection de la rue François Vekemans en cours, l'augmentation du nombre de zones de livraison après les travaux, qui passeront de deux à quatre dans le tronçon Vekemans-Zavelput-Peter Benoit.

En matière d'expérience commerciale, citons le réinvestissement dans le frietkot et la mise en valeur de la meilleure friterie de Bruxelles qui est Chez Jef, quoi qu'en disent certaines émissions de télévision. S'agissant du marché, il est vrai qu'on avait perdu, à un moment, un boulanger, un volailler et un marchand de fruits et légumes, mais on a pu, tout de suite, les remplacer par des commerces du même type. Dix-sept volants sont régulièrement inscrits pour participer aux marchés.

En matière d'animation et d'événement, malgré la crise du Covid, citons l'inauguration du nouveau frietkot. Avec les commerçants locaux, vous pouviez gagner un paquet de frites de Chez Jef.

Les moyens accordés à l'association de commerçants n'ont fait qu'augmenter : 10.000 € quand je suis arrivé en 2019, 15.000 en 2020, 26.000 en 2021, 21.000 en 2022. On n'a pas encore reçu les demandes pour 2023, mais on est à la disposition de l'association des commerçants pour mener des projets. Sans attendre l'association des commerçants, l'asbl Entreprendre porte un projet, tel que prévu dans le schéma de développement commercial, de campagne de communication et d'identité du quartier. Il est prêt et pourra être lancé prochainement. On a continué la mise en valeur des commerces de Neder via la labellisation : 16 nouveaux commerçants ont été labellisés, contre 12 sous la précédente mandature. En parallèle, BME a intégré le quartier dans toutes ses animations commerciales. Évidemment, outre Winter Pop, Neder a été incorporée dans la campagne Saint-Valentin avec la sculpture I Love Neder au Zaveplut l'année passée et sur la place Peter Benoit cette année.

Neder est aussi le quartier mis à l'honneur pour les illuminations commerciales de fin d'année en 2023. Donc, on n'oublie pas du tout le quartier. Des réunions sont en cours avec les commerçants pour définir l'identité du quartier à travers ces illuminations.

Comme vous le constatez, même si beaucoup reste à faire, le déploiement du schéma de développement commercial est en cours à Neder. Neder fait effectivement partie des grands défis à relever compte tenu de l'état dans lequel le quartier était lors de ma prise de fonction.

S'agissant du site Solvay, les discussions sont en cours, mais on veut maintenir l'activité économique. On est aussi en train de voir dans quelle mesure certains locataires de ce site pourraient y rester, même si Solvay quitte le lieu. Tout cela est en cours. C'est la volonté de la Ville et de la Région.

Pour ce qui concerne le retour du distributeur bancaire, je partage l'impatience des Heembeekois. Mon cabinet a des contacts réguliers avec l'opérateur privé qui doit le réinstaller pour le soutenir au maximum dans cette démarche. La dernière réunion a eu lieu le 7 avril. On espère pouvoir lui délivrer, le plus vite possible, le permis d'urbanisme. Il devait encore compléter son dossier. D'après les informations toutes fraîches que j'ai reçues, il a communiqué les informations nécessaires pour que son dossier soit déclaré complet, le 18 avril dernier. Donc, on fait en sorte que cette procédure aille le plus vite possible. On a le lieu et le bail est signé.

Voilà, Madame la Conseillère, une réponse détaillée sur toutes les actions que nous avons menées et qui démontrent que Neder a toujours été et reste au cœur de mes préoccupations. Oui, le quartier est actuellement dans la phase la plus impactante des travaux et nous sommes conscients des complications que cela engendre. Non, nous ne l'oublions pas. Notre vision est de faire de la rue François Vekemans une artère commerçante qui réponde aux besoins des habitants et de la clientèle des pôles économiques, tels que défini dans le schéma de développement commercial. En tant qu'ancien habitant du quartier, j'ai à cœur de mener à bien ce projet. C'est pour cela que je continue de travailler à l'accompagnement du chantier en cours, au retour du distributeur bancaire et au soutien des commerces existants et de ceux qui désirent s'y installer, tout en veillant à la vitalité de la rue François Vekemans et de Neder en général.

Mme Buggenhout.- Vous avez habité dans le quartier il y a vingt ans. J'y habite aussi, et depuis bien plus longtemps que vous. Mais il y a vingt ans, la population n'était pas aussi dense à Neder-Over-Heembeek. Elle est désormais de près de 30.000 âmes et elle nécessite donc un développement commercial. Vous n'avez pas répondu à mes questions.

Effectivement, le Delhaize peut rester, mais avec ce qu'il se passe au sein de ce groupe, on ne sait pas s'il sera maintenu. Finalement, cela dépendra peut-être du Delhaize lui-même. Est-ce qu'il va être repris en franchise ou non ? En tout cas, pour le moment, personne n'y va pour la bonne raison qu'il n'y a que quelques étudiants à l'intérieur.

S'agissant de la boulangerie traditionnelle, je n'attaque personne. Simplement, beaucoup de gens voudraient bien un pain qui ne soit pas à la farine de maïs, rien de plus. C'est ce que les gens aiment bien retrouver, mais il en faut pour tout le monde. Là, je suis tout à fait d'accord, mais je ne suis pas sur la même longueur d'onde quand vous parlez de vision réductrice. Justement, je voudrais qu'on élargisse dans tous les sens et pas dans une seule direction. Des marchands de légumes et des épiceries, nous en avons, mais pour faire ses grandes courses, acheter un pack d'eau ou des choses plus lourdes, nous sommes vraiment en manque.

Je reconnais qu'il y a eu pas mal de dynamisme autour du frietkot.

Effectivement, c'est un point phare de Neder-Over-Heembeek, mais ce n'est pas ce commerce qui amènera les gens à consommer plus et à faire leurs courses dans le quartier. Je rencontre beaucoup d'habitants de Neder qui font maintenant leurs courses rue De Wand parce qu'ils ont une voiture. Ils se garent là puisqu'ils peuvent garer leur voiture dans la même zone, ce qui est très facile. Mais ils me disent que maintenant, ils font tout là-bas : la banque, les courses... Comment va-t-on les ramener à Neder ?

Pour Solvay, je n'ai pas reçu de réponse. Pour l'accompagnement des commerçants dans l'introduction de leurs documents en vue d'une aide, je n'ai pas de réponse non plus.

M. Maingain, échevin.- J'entends ce que vous dites, mais je ne peux pas changer les espaces commerciaux. Pour un supermarché, il faut des surfaces de 500 ou 700 mètres carrés. Il n'y en a actuellement pas dans la rue François Vekemans. Donc, on peut rêver d'attirer un certain nombre d'enseignes, demander à ce qu'il y ait un Delhaize qui vienne s'installer ou un autre grand supermarché, mais pousser les murs, je ne peux pas le faire. Ou alors, il faut trouver des opérateurs privés qui acceptent de le faire. Nous y sommes favorables. S'il y en a, nous les accompagnerons pour ce faire. Messieurs Wauters et Weytsman ont introduit une question sur l'accompagnement des commerçants dans le cadre du chantier. Je leur réserve donc ma réponse.

Quant à Solvay, je vous ai répondu. Les discussions sont en cours. C'est un site éminemment stratégique. Ce que je peux confirmer, c'est la volonté de la Ville et des opérateurs d'y garder des fonctions économiques et, donc, de potentiels clients pour l'artère.

Mme Buggenhout.- Pourquoi est-ce que la Ville n'a pas prévu dans la ZIR 4, plutôt que de tout petits commerces, une surface plus grande ? Dans les grands projets immobiliers, pourquoi ne pas prévoir d'office un espace assez étendu pour attirer une telle offre ?

Question de Mme EL BAKRI concernant le plan Good Move à Laeken

Mme El Bakri.- Ma question concerne plus particulièrement la suppression des places de parking dans la rue Drootbeek. Pour ceux qui connaissent le quartier, c'est la toute longue rue qui descend de l'avenue Bockstael jusqu'à la rue de Molenbeek. Dans cette rue, en l'espace de deux semaines, vous avez supprimé quatorze, voire seize places de stationnement, principalement par la mise en place de blocs de béton en arc de cercle à deux endroits différents. Des blocs

qu'on dit ralentisseurs, mais qui, malheureusement, ne ralentissent en rien la circulation. En effet, non seulement ce système n'empêche pas les excès de vitesse problématiques dans cette rue, mais il est dangereux parce que lesdits blocs font que les voitures doivent serrer à gauche. Donc, quand on arrive en contresens à vélo, en plus en descendant, on n'a pas d'autre choix que de freiner sec. Il n'y a plus la place pour une voiture et un vélo à contresens.

Quel était l'objectif ? Résoudre ce problème pour les habitants ou supprimer des places de parking ? En outre, dans la rue avoisinante aussi, des places de parking ont été supprimées tout récemment. La conséquence pour les habitants, c'est une augmentation du stress, le soir, quand ils rentrent du boulot et doivent trouver une place pour se garer. Surtout, c'est arrivé du jour au lendemain. Les habitants n'ont pas été consultés et n'étaient pas au courant des changements de stationnement.

Cela inquiète encore plus dans le contexte actuel du Good Move. On a encore vu lors de l'interpellation citoyenne de quelle manière autoritaire le plan Good Move est imposé aux habitants, aux riverains et aux commerçants. Au final, on se demande si ce n'est pas une mesure Good Move qui ne porte pas son nom, parce que vous sentez que ce plan est de moins en moins populaire et que vous avancez un peu sans trop le montrer.

Premièrement, comment contrôlez-vous le respect de la limitation de vitesse dans cette rue ? En fait, le dispositif actuel ne résout pas le problème. Pourquoi ne pas installer un radar fixe ou un radar tronçon comme c'est le cas rue Picard ? Les habitants trouvent ce dispositif vraiment efficace et il porte ses fruits.

Quelle alternative offrez-vous aux habitants de la rue Drootbeek avoisinante pour résoudre le problème de parking ? Pourquoi ne pas avoir consulté les

riverains ou, au minimum, les avoir prévenus des changements ?

Que répondez-vous aux commerçants de proximité du quartier, aussi à ceux de la rue Marie-Christine qui sentent que, de plus en plus, il y a des changements dans les rues adjacentes.

Avez-vous constaté ou misez-vous sur une augmentation des achats d'emplacements privés de parking ?

M. Dhondt, échevin.- Le premier défi auquel nous nous attelons, c'est la sécurité routière. Rien qu'en 2022, nous avons dû déplorer trois morts dans nos rues. Et ce ne sont pas des statistiques. C'est la fille, le fils, le frère, la sœur, le ou la collègue de quelqu'un. Trois familles complètement déchirées ! Sur le territoire de la Ville de Bruxelles, en 2019, on a dénombré 165 accidents avec au moins un blessé. Ce sont, chaque fois, des drames qui ne se retrouvent pas dans les journaux, mais qui sont vécus par nos familles. À Drootbeek, en 2021, une famille était dans ce stress, dans l'incertitude, quand leur fils de 8 ans a été renversé par un automobiliste et emmené à l'hôpital. Un drame évité de justesse, selon un riverain. Malgré plusieurs campagnes de sensibilisation avec des radars préventifs et des actions répressives, nous devons constater que la situation est dangereuse. Un automobiliste a été flashé à 101 km/h en août 2020, à 20h30, et un autre à 104 km/h.

Le Collège a donc décidé d'agir de façon durable avec l'installation de deux chicanes et un passage piéton. Nous avons opté pour des dispositifs flexibles, dans un premier temps, afin de pouvoir les adapter. Le dispositif n'est pas esthétique, en effet, mais si le test est concluant, l'objectif est d'installer un dispositif pérenne intégré dans l'espace urbain avec une attention particulière pour les cyclistes.

Sommes-nous satisfaits de l'installation de la chicane ? L'évaluation sera réalisée avec la police et les services compétents. Vous dites que le dispositif ne fonctionne pas, mais nous préférons attendre les chiffres au lieu d'attendre les prochaines victimes. Nous envisageons aussi, avec la police, la possibilité d'installer un radar répressif, mais il vaut toujours mieux prévenir que guérir et, donc, éviter les excès de vitesse et les accidents de la route plutôt que d'infliger des amendes quand c'est trop tard. Il est déjà arrivé qu'un juge suspende l'amende faute d'aménagement adéquat incitant à rouler moins vite. Madame El Bakri, notre volonté est d'éviter des drames. Vous n'êtes pas d'accord, c'est votre choix.

En outre, les dispositions de sécurité s'accompagnent de formules alternatives qui diminuent la demande de places de stationnement en voirie. Nous avons créé une nouvelle station Cambio qui met à la disposition de nombreuses familles plusieurs voitures partagées. Cela permet ainsi de réduire le nombre d'automobilistes cherchant une place de stationnement dans leur quartier. En moyenne, deux voitures partagées dans la station Tivoli remplacent seize voitures individuelles. Nous avons, également, mutualisé 80 places dans le parking des nouveaux bâtiments du quartier Tivoli. Ce sont donc 80 riverains qui ne se garent plus en voirie. Donc, 80 places libérées en espace public.

Donc, la Ville de Bruxelles travaille à des aménagements qui permettent d'améliorer la sécurité routière, comme dans la rue Léopold 1er, la rue Comtesse de Flandre, le plateau du Heysel. Des aménagements qui rendent notre ville plus sûre pour toutes celles et tous ceux qui y vivent. Des aménagements qui vont, en tout cas, aider à éviter des drames.

Mme El Bakri.- J'habite au coin de cette rue, entre les deux tronçons de Drootbeek. Je peux vous dire que les excès de vitesse ne diminuent pas à cet

endroit. C'est un vrai problème. Tous les habitants s'en plaignent. D'ailleurs, je pense sincèrement que ce ne sont pas des habitants du quartier qui commettent les excès de vitesse. Il faut les voir prendre ces chicanes en mode « rodéo ». Ça ne les dissuade pas et c'est d'autant plus dangereux. La sécurité de cette rue est encore plus mise à mal par ces installations.

Vous parlez de radars tests. Pourquoi ne pas installer un vrai radar tronçon, comme c'est le cas rue Picard, pour qu'on puisse effectivement punir les responsables quand il y a des excès de vitesse ? Vous avez cité un excès de vitesse de plus de 104 km/h.

La question à laquelle vous n'avez pas répondu est celle de la consultation des habitants. Vous m'avez parlé d'une famille qui est sûrement venue se plaindre et qui a bien raison. Est-ce que vous prévenez les habitants des modifications ? Quand on supprime seize places de parking dans une rue, la moindre des choses est d'annoncer la couleur aux gens.

Cambio, c'est très bien. D'ailleurs, je suis partisane du fait que Cambio devienne un service public. Je suis moi-même utilisatrice, mais ça coûte très cher.

Comment est-ce que vous contrôlez qu'il n'y a pas d'excès de vitesse dans cette rue au jour le jour ?

Vous m'avez parlé de 80 places dans le parking Tivoli, mais à quel tarif mensuel ?

M. Dhondt, échevin.- Ces 80 places sont toutes utilisées par des familles du quartier. Il y a des familles qui ont les moyens - ce n'est pas le cas de tout le monde - de louer ces places. Mais cela veut dire que les gens qui n'ont pas les

moyens disposent de 80 places supplémentaires en voirie. Je pense que ce système fonctionne. Oui, on a consulté le quartier. Je veux quand même dire qu'il s'agit ici de mesures de sécurité routière. On a l'obligation d'essayer. On sera contents quand on aura une ville avec zéro mort dans nos rues. Donc, il y a encore beaucoup de travail et on agit.

Avec le Bourgmestre, on est en train d'envisager l'installation d'un radar, mais il faut aussi des aménagements en voirie. Rien n'exclut d'évaluer et d'améliorer ce dispositif.

Mme El Bakri.- Cela ne me donne pas de réponse quant au prix des emplacements. Comment évaluez-vous la phase de test ? Comment vérifiez-vous les excès de vitesse dans cette rue ?

Question de M. WEYTSMAN concernant la restauration et le futur du parc Meudon

M. Weytsman.- Ce sera surtout l'occasion de dresser l'état des lieux du projet ou des projets de réaménagement du parc. Lors de notre dernier échange, il y a maintenant deux ans, l'échevine avait annoncé une étude de 50.000 €. Aujourd'hui, on est une étape plus loin, puisqu'un bureau d'architectes a été sélectionné et travaille avec vous. Le projet intègre un important volet d'aménagements d'espaces verts.

Un projet est depuis longtemps mis en avant par un comité d'habitants. Il prévoit d'aller un peu plus loin qu'un simple réaménagement des espaces verts, d'améliorer les connexions entre le parc Meudon et les quartiers, et de travailler sur le réaménagement de la plaine de jeux. Un projet qui consisterait, et je le soutiens, à ramener une activité économique au parc Meudon. Il vise aussi à

mettre en avant les nombreuses sculptures qui sont entreposées dans le dépôt de Haren et qui pourrissent là depuis des années.

Mme Jellab, échevine.- Le parc Meudon est un parc situé à Neder-Over-Heembeek, dans un quartier résidentiel loin de l'effervescence du centre-ville. C'est un petit parc en superficie, mais important pour ses habitants, un lieu de rencontre, de promenade et de calme. Il est connu pour contenir beaucoup de vestiges historiques, mais il tombe pourtant en désuétude. C'est pourquoi nous avons décidé de mener une étude afin de lui redonner son aura d'antan, de répondre aux usages actuels des habitants et de participer au déploiement du quartier en le connectant au canal.

Les problématiques étant multiples, la mission couvre des compétences d'architecture, de paysage, d'histoire et d'ingénierie, et c'est le bureau d'études Bas Smets qui a remporté le marché. Soulignons le travail du service des espaces verts de la Ville dans le suivi assidu de cette étude. La mission du bureau d'étude Bas Smets est répartie en trois phases.

La première est la réalisation d'un diagnostic du parc Meudon : sa situation existante, son histoire, ses ressources actuelles, son environnement, ses faiblesses et son potentiel. Cette première phase inclut la participation pour cerner les usages existants du parc. Un sondage s'est déroulé entre décembre 2021 et janvier 2022, et 251 personnes y ont répondu. Le questionnaire a été élaboré avec le conseil de quartier. En mars 2021, deux rencontres ont permis un approfondissement des discussions. Quelque 30 personnes étaient présentes à la première et 15 à la seconde.

La seconde phase est une étude de programmation à l'échelle du quartier incluant le parc lui-même, ainsi que les voiries et la mobilité à l'échelle du

quartier, le patrimoine existant et sa mise en valeur, la trame verte à l'échelle de la ville, ainsi que la restauration du maillage bleu connectant le quartier Meudon au canal. La phase 2 n'intègre pas de participation. Néanmoins, les suggestions les plus récurrentes formulées dans le cadre de la phase 1 ont été retranscrites par le bureau d'études. Le bureau Bas Smets est en train de finaliser la phase 2.

La troisième et dernière phase, qui est l'aménagement du parc lui-même, débutera prochainement et inclura une participation citoyenne qui aura normalement lieu - j'espère pouvoir la programmer - avant les vacances d'été. Nous n'avons pas encore commencé la phase 3, qui pourra répondre à vos questions. Le choix de l'aménagement sera vraiment défini à ce moment-là. J'espère que d'ici au mois de juin, on pourra fixer une date avec les habitants.

M. Weytsman.- Est-ce qu'on peut être invités à ces réunions ? Cela n'avance pas aussi vite que je le souhaiterais. Vous mettez les priorités là où vous l'estimez nécessaire. Pour être tout à fait honnête avec vous, le sentiment qui se dégage un peu, mais peut être à tort, est que la société avec laquelle vous travaillez a une vision claire. Je trouve cela bien, mais il faut qu'elle intègre aussi les demandes des habitants. Comment est-ce que cela sera concrétisé ? La meilleure façon de m'assurer que ce sera le cas, c'est peut-être de venir à la dernière réunion, où vous exposerez un projet qui aura tenu compte des aspirations des habitants du quartier. J'ignorais que 250 y avaient participé. Si c'est le cas, c'est un chiffre élevé, c'est une bonne chose.

**Question de Mme Buggenhout concernant l'état d'avancement du dossier
de la restauration de la ferme Den Bels à Neder-Over-Heembeek**

Mme Buggenhout.- Depuis son achat en 2009 et son classement en 2010, la ferme de Den Bels a vu, au fil des années, son état se dégrader, et ce, face à l'incrédulité et l'impatience des habitants de Neder-Over-Heembeek. Après quatorze ans perdus à élaborer les différents projets de la Ville quant à la destination de ce site emblématique de Neder-Over-Heembeek, les quelques pierres qui subsistent de ce lieu historique voient leur avenir s'obscurcir de jour en jour.

En réponse à l'interpellation de mon collègue au Conseil communal du 19 septembre 2022, vous déclariez avoir obtenu le permis d'urbanisme et modifié la programmation du lieu pour en faire un habitat groupé pour personnes avec handicap et y prévoir des fonctions culturelles ainsi qu'un horeca social. Vous meniez des discussions à cet effet afin de conclure un accord. Sept mois plus tard, les habitants voient le lieu poursuivre sa dégradation. C'est un véritable scandale pour une population qui voit des logements flambant neufs surgir partout à Neder-Over-Heembeek. Parallèlement, la Régie foncière a beaucoup de peine à convaincre les habitants qu'elle suit ce dossier avec la plus grande attention.

En qualité d'habitante de Neder-Over-Heembeek et au nom de tous les Heembeekois, j'aimerais que la Ville de Bruxelles nous explique pourquoi cette restauration n'a toujours pas débuté et quelle est l'avancée de ce dossier qui ne donne vraiment pas l'impression d'être une priorité.

Mme Mutyebele, échevine.- Madame Buggenhout, je vous remercie pour ces questions. Je suis, comme vous, impatiente de voir la ferme Den Bels

réhabilitée et ouverte au quartier. Depuis son acquisition en 2008 à l'initiative de M. Christian Ceux, la ferme Den Bels a fait l'objet de multiples projets qui n'ont pas abouti. L'état de la ferme s'est, effectivement, fortement dégradé ces dernières années, malgré les efforts soutenus déployés par mon administration pour préserver l'enveloppe. Le site a régulièrement été envahi ou squatté, et nous avons dû murer l'enceinte.

Pour revenir à la programmation, la dernière en date pour ce site classé a été lancée par votre collègue sous la précédente législature. Elle concernait le verger, une antenne du service de la démographie et un espace de co-accueil. Depuis lors, les attentes pour ce site ont fortement évolué. D'une part, parce que l'antenne du service de démographie s'est installée ailleurs. D'autre part, à cause de la réforme fédérale des co-accueils qui a rendu impossible une mise en œuvre de cette partie du programme sur le site.

À la recherche d'une solution pour modifier la programmation dans les limites du cadre prévu, j'ai chargé l'administration d'étudier la faisabilité d'un projet avec un partenaire associatif, comme je l'avais dit il y a quelques mois. L'idée était d'inclure un habitat groupé pour personnes en situation de handicap ainsi que d'autres fonctions culturelles et un horeca social pour que ce site soit enfin ouvert aux habitants du quartier. Mes services ont introduit en parallèle une demande d'avis de principe auprès de la CRMS. Les partenaires potentiels sont fortement intéressés, mais les accords doivent encore être conclus. Je ne peux malheureusement pas vous en dire plus à ce stade, car nous sommes en attente de retours et de réponses à ces questions. Je ne manquerai pas d'informer le Conseil dès qu'une avancée significative aura été réalisée.

Mme Buggenhout.- Madame l'Échevine, votre réponse est identique à celle donnée il y a sept mois, quand vous étiez également en discussion afin de

conclure un accord. Sept mois après, on en est au même point. En attendant, des plans pour cette ferme ont-ils été élaborés ? Avant que les plans ne soient terminés et les permis, accordés, il va encore s'écouler beaucoup de temps.

S'agissant des personnes avec handicap et de l'horeca social, on retrouve exactement le même projet au bout de la rue de Heembeek avec le même partenaire, probablement. Je connais bien Neder-Over-Heembeek et j'ai assisté à la présentation du projet envisagé au bout de la rue de Heembeek et de la rue du Ramier : c'est exactement la même chose. En fait, vous aurez deux projets identiques à 200 mètres l'un de l'autre. Je pensais sincèrement que comme ce projet se faisait rue de Heembeek, le projet initial pour la ferme Den Bels avait été modifié. C'est un peu bizarre. Je m'étonne de ce projet.

Question de M. WAUTERS relative au projet de construction d'un immeuble à la place de la fresque « Floyd » au pont de Laeken

M. Wauters. - J'ai déposé une question d'actualité qui m'a été refusée sur la base d'un article du règlement. Je siège depuis dix ans au Conseil communal et je ne comprendrai peut-être jamais quels sont les éléments qui font qu'un jour, c'est accepté, et un autre jour, refusé. On en reparlera peut-être quand on travaillera enfin sur le ROI. La question concernait le nouvel opérateur de trottinettes, mais je la poserai la prochaine fois. Objectivement, c'est une information que j'ai reçue à la fin de la semaine passée et je pensais avoir l'occasion de déposer ma question jusqu'à midi aujourd'hui, mais on me dit que non. Je reste sur ma faim.

Venons-en à la question relative au bâtiment Floyd. Madame l'Échevine, compte tenu de sa visibilité et de son emplacement stratégique, le projet urbanistique de construction d'un immeuble à la place de la fresque Floyd revêt une importance particulière pour le quartier et plus généralement pour le Laekenoises et les

Laekenois, puisque ce lieu constitue l'entrée vers le centre de Laeken.

Il apparaît que les projets soumis par d'autres architectes sont très intéressants. Ces projets que nous n'avons pu voir que sur photo semblent garantir une meilleure intégration dans le quartier, le bâti alentour, la perspective de l'avenue de la Reine (qui est sur le tracé royal) et l'église Notre-Dame de Laeken. Étonnamment, en regardant ces projets écartés, nous constatons que les perspectives sont bien plus fluides et plus harmonieuses que celles du projet qui a été finalement retenu. Au regard de ces éléments, j'aimerais comprendre comment le jury a pu retenir le projet actuel au vu de son volume et de l'avis négatif de la CRMS, des riverains et des comités de quartier qui s'étaient exprimés à cette époque.

Début mars, la Région bruxelloise a donc délivré le permis d'urbanisme. Quelles sont les intentions de la Ville ? Allez-vous réévaluer l'opportunité du projet retenu et revenir vers les riverains pour décider, peut-être de manière plus coconstructive, d'un projet suscitant l'adhésion et plus en adéquation avec le patrimoine et l'architecture du quartier ? Si ce n'est pas le cas et alors que votre Collège ne cesse de déclarer à chaque Conseil communal qu'il fait de la participation citoyenne un axe majeur de ses politiques publiques, pouvez-vous me dire pour quelle raison cette concertation n'est pas possible ?

Concernant la composition du jury à la base de la sélection du projet retenu, vous avez affirmé, lors de mon interpellation précédente du 21 novembre, qu'un représentant d'urban.brussels y siégeait. Or il s'agit de l'administration qui délivre le permis d'urbanisme. Est-ce habituel qu'un jury soit composé, notamment, de personnes faisant partie des institutions qui délivrent le permis ? C'est possible, mais cela m'étonne. Pour ce projet et de manière générale, comment sont désignés les experts externes et le jury ? Est-il possible de

consulter la motivation écrite du jury et son analyse des différents projets soumis ?

Pouvez-vous m'indiquer les étapes suivantes, le planning et les délais de réalisation du projet ?

Mme Mutyebele, échevine.- Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour l'intérêt que vous portez à ce projet qui prévoit en l'occurrence la construction de logements confortables et abordables. Ces derniers viendront remplacer avantageusement le chancre actuel qui n'offre pas une perspective très agréable à ce point d'entrée du quartier de Notre-Dame de Laeken.

Pour répondre à votre question, je vous informe que ce projet a, comme tous les autres projets développés par la Régie, respecté une procédure stricte et conforme aux règles en vigueur pour les marchés publics. Le comité d'avis pour ce projet était composé d'un membre de la Régie, d'un membre du service de l'urbanisme (cellule rénovation urbaine et autorisations) et d'un représentant d'urban.brussels, ce qui est d'usage pour informer cette administration en amont et avoir déjà ses retours sur les éventuels points qui pourraient bloquer la procédure de permis d'urbanisme. Cela permet au bureau d'études désigné d'intégrer ces remarques dès le stade de l'avant-projet et de gagner en temps et en efficacité. Le jury se compose en outre d'experts externes que nous sélectionnons sur la base de leurs compétences ou des thématiques qu'ils privilégient dans leur métier. Nous veillons, bien entendu, à ce qu'ils soient indépendants par rapport aux acteurs qui portent les projets sélectionnés, en l'occurrence l'architecte Thomas Liekens.

Notez que le comité d'avis s'est prononcé sur la base de critères d'attribution stricts et définis bien en amont dans le cahier spécial des charges publié dans l'avis de marché : urbanité, 40 points, habitabilité, 30 points, stratégie durable,

15 points, faisabilité, 15 points. Le projet sélectionné fait ensuite l'objet d'un passage au Collège et au Conseil, et l'avant-projet fait par la suite l'objet d'une procédure de permis d'urbanisme.

Vous avez, semble-t-il, des réticences liées à l'intégration de ce projet dans son environnement. Je m'en étonne, car le comité d'avis et les experts présents ont, à l'inverse, souligné sa grande qualité technique, tant pour cet aspect particulier que pour l'architecture de l'ensemble. Tout d'abord, le projet répète le gabarit du bâtiment situé en face de l'avenue de la Reine, créant ainsi une symétrie afin de cadrer avec la perspective de l'église de Laeken, laquelle prendra sa source dès l'entrée de la place grâce à ce nouveau bâtiment. À cet avis, la commission de concertation a d'ailleurs fait écho dans le cadre de la consultation ayant eu lieu préalablement à la demande de permis d'urbanisme.

Vous mentionnez l'avis défavorable de la Commission royale des monuments et des sites, mais je voudrais vous rappeler que cet avis est non contraignant. Il doit, bien entendu, être écouté avec attention et envisagé, mais il doit aussi être analysé par le fonctionnaire délégué d'urban.brussels dans le contexte précis de chaque projet, et cela, afin que le service de l'urbanisme puisse statuer en toute connaissance de cause et prendre la meilleure décision au cas par cas. Or le fonctionnaire en charge était tout à fait favorable au projet et à ses qualités d'habitabilité et de prise d'ensoleillement, tant en propre que pour les constructions voisines. Il a été particulièrement apprécié que l'expression architecturale tienne compte du contexte : « Les faces latérales reprennent la largeur du parcellaire traditionnel bruxellois et accentuent l'intégration sur les rues adjacentes. La figure concave, en retrait, au rez-de-chaussée du bâtiment, permettra en outre l'élargissement de l'espace public, ce qui sera fort utile, car, comme vous le savez, la circulation est assez intense à cet endroit. »

Notez enfin qu'un soin particulier a été apporté aux espaces collectifs de l'immeuble sous la forme d'un hall d'entrée généreux et d'une salle commune assortie d'une terrasse qui donne une véritable plus-value à l'habitabilité des logements. Si vous avez encore des doutes, je vous invite à consulter les éléments et arguments développés par les membres du jury dans le rapport d'analyse des offres repris en annexe au point à l'ordre du jour du Conseil, l'avis de la commission de concertation étant, quant à lui, public.

En ce qui concerne la participation citoyenne et l'information aux citoyens, je voudrais vous rassurer, car elles ont bien eu lieu à différentes étapes. Le principe de la construction sur cette parcelle a tout d'abord été validé dans le cadre du CRU, qui prévoit lui-même des phases de participation. Ont suivi l'enquête publique et la commission de concertation dans le cadre du permis d'urbanisme. Les étapes importantes du projet ont par ailleurs été validées par notre Conseil. La Régie poursuivra donc son développement et l'établissement du dossier d'exécution. Dans cette perspective, nous prévoyons de lancer les travaux mi-printemps 2024.

M. Wauters.- Vos réponses sont complètes et je vous en remercie. Évidemment, elles ne me convainquent pas, mais en matière d'art ou d'urbanisme, on a le droit d'avoir des avis différents. Toutefois, si je montre à vingt personnes les photos des autres projets, elles auront toutes la même réaction que moi. Le projet retenu est celui qui est le moins bien intégré dans la perspective de l'avenue de la Reine. Je ne dis pas que j'aime ou que je n'aime pas, mais je suis assez étonné, alors que les habitants se sont exprimés à ce sujet y compris dans la presse, qu'il n'y ait pas eu d'oreille attentive. Vous dites que la CRMS ne rend pas d'avis contraignant. Je constate que dans beaucoup de projets soumis au Conseil, on se passe d'ailleurs de ses avis. Je me demande, finalement, à quoi elle sert. En tout cas, merci pour vos réponses. Au moins, elles sont claires, même si je ne les apprécie pas.

(M. Close, bourgmestre, prend la présidence de la séance)

Question de M. Bauwens concernant l'indemnisation des commerçants du quartier Stalingrad

M. Bauwens.- Lors d'une réunion que le PTB a organisée avec les différents comités de commerçants et d'habitants, ceux-ci nous ont alertés quant à l'une de leurs préoccupations majeures, à savoir la durée des travaux et l'aide qu'ils reçoivent (ou ne reçoivent pas, trop souvent). Dans ce contexte, les commerçants et les habitants sont assez inquiets, vu les retards accumulés dans le chantier du quartier Stalingrad, un chantier prévu pour trois, puis quatre ans, et qui durera finalement dix ans. Je pense que la fin est prévue pour 2032 ou 2033. Ils demandent plus de clarté sur ce point, parce que cela a des répercussions sur leurs vies, leurs commerces et le caractère du quartier tel qu'on le connaît actuellement. Des ministres ont fait des déclarations à ce propos qui vont dans le sens de vouloir « chasser les Arabes qui boivent du café dans ce quartier-là ». Je ne dis pas que c'est vous, mais d'autres ministres du gouvernement bruxellois.

M. le Bourgmestre.- Aucun ministre du gouvernement bruxellois n'a dit cela.

M. Bauwens.- Il y a une vidéo qui circule.

M. le Bourgmestre.- Oui, mais vous savez bien qu'elle est montée. Monsieur Bauwens, franchement, vous êtes une personne correcte, mais là, vous interprétez. Vous savez que c'est une fake news et vous prétendez qu'un ministre bruxellois a dit qu'il fallait chasser les Arabes qui boivent leur café à Stalingrad. Vous croyez vraiment cela ?

M. Bauwens.- Je dis ce que les gens disent, à savoir qu'ils sont inquiets.

M. le Bourgmestre.- Vous êtes un élu de la nation. Vous ne devez pas relayer des fake news, quand même. Soyons sérieux.

M. Bauwens.- Ce n'est pas une fake news.

M. le Bourgmestre.- Vous pensez vraiment qu'un ministre a dit ça ?

M. Bauwens.- En tout cas, je vous relaie l'inquiétude de la moitié du quartier face à une situation qui ne les rassure pas.

(Remarque de M. le Bourgmestre)

J'aimerais pouvoir terminer mon intervention.

M. le Bourgmestre.- Non, parce que vous mettez en cause un ministre du gouvernement bruxellois. Est-ce que vous pensez, Monsieur Bauwens, au nom du PTB qu'un ministre bruxellois a dit qu'il fallait chasser les Arabes du quartier Stalingrad ? Est-ce que vous pensez ça ?

M. Bauwens.- Montrez-moi que le documentaire est faux.

M. le Bourgmestre.- Je l'ai vu, mais est-ce que vous pensez qu'un ministre bruxellois a dit ça ?

M. Bauwens.- Montrez-moi que ce documentaire est faux.

M. le Bourgmestre.- Donc, vous pensez qu'il est peut-être vrai. Cela montre où vous en êtes, Monsieur Bauwens. Vous êtes un homme dangereux.

M. Bauwens.- Vous ne m'avez pas montré que le documentaire était faux.

M. le Bourgmestre.- Le ministre dont on parle, on va le dire, c'est M. Smet. Vous accusez M. Smet de dire que les Arabes doivent partir de Stalingrad. Je vais le lui relayer.

M. Bauwens.- Je lui ai dit au gouvernement. Il ne m'a pas répondu.

M. le Bourgmestre.- Monsieur Bauwens, vous utilisez vraiment des techniques... Vous montrez votre vrai visage.

M. Bauwens.- Ce que je veux dire, c'est que les gens nous interpellent à propos des aides. Ils veulent plus de clarté. Ils mettent en cause le fait que certaines personnes reçoivent de l'aide et d'autres non. Ils disent aussi que pour eux, remplir les dossiers de demande est compliqué. S'ils ratent une échéance, ils perdent l'aide pendant six mois et ça leur pose un problème. Vu la prolongation du chantier et les incertitudes, y a-t-il d'autres aides prévues par la Ville pour les commerçants et indépendants, pour les dix ans à venir ?

Est-ce que vous allez augmenter l'effort budgétaire pour pouvoir les aider ?

Une piste serait que la Ville prévoie un service d'aide qui aille vraiment sur le terrain et prépare les dossiers avec les commerçants et habitants affectés pour les aider à obtenir plus facilement les aides.

M. Maingain, échevin.- Je me joins au bourgmestre. Je trouve qu'il y a un peu d'honnêteté intellectuelle à avoir. Tout le travail de la majorité, à la Ville comme à la Région, vise à permettre aux commerçants, malgré un chantier hors normes, de rester dans leur quartier et d'y avoir encore leur place après les travaux. On s'inscrit en faux contre toutes ces rumeurs. Je trouve que vous êtes d'une malhonnêteté intellectuelle crasse, parce que vous savez que c'est faux et vous

colportez ainsi des mensonges. Bref, chacun son éthique en politique.

J'en viens à l'aide aux commerçants. Depuis le premier jour, on est à leur côté. On sait que c'est un chantier hors normes. Comme je l'ai toujours dit, un commerçant peut avoir toutes les aides qu'il voudra, il n'y a rien de mieux que ses clients et son chiffre d'affaires. Les commerçants savent très bien comment gagner leur vie. Ici, il y a un chantier qui affecte la dynamique économique. Je rappelle que la Ville et la Région se sont mises d'accord sur un pacte qui double les primes dans le cadre des chantiers. Le cas présent est une première et une exception, vu ce chantier hors normes. Ce n'est jamais suffisant. Le mieux, pour un commerçant, c'est que ses clients puissent venir dans son commerce et le faire vivre. Ils savent mieux que nous comment faire. Ici, évidemment, la donne est en train de changer.

On s'est rendu compte, effectivement, que dans le cas de longs chantiers compliqués, ces critères cumulatifs étaient parfois compliqués (timing pour obtenir les aides, modalités administratives, définition des critères du périmètre). On a déjà travaillé - notamment pour les commerçants du boulevard Lemonnier qui étaient dans le périmètre des chantiers, mais qui n'avaient pas droit aux aides - sur un règlement communal complémentaire, avec la Région, pour leur permettre de recevoir des aides. On est en train de voir si, pour les commerçants jusqu'à la place Rouppe (chantiers impétrants), on pourrait élargir le périmètre pour leur octroyer aussi des aides.

Avec ce chantier qui accuse du retard, on doit sans doute revoir notre mécanisme de soutien. On est en discussion avec la Région pour envisager de nouveaux types d'aide, vu qu'on entre dans une nouvelle phase du chantier qui n'était pas prévue. La phase du chantier à fort impact devrait être terminée en 2024-2025. On va négocier avec la Région, laquelle est partante. Je dois

reconnaître la très bonne coopération avec l'ensemble de mes homologues dans la définition d'aides complémentaires pour cette nouvelle période de travaux. Cela vaut tant pour les commerces de la zone rouge sous lesquels passera le tracé du métro que pour ceux qui seront affectés par les choix opérés par le gouvernement bruxellois. Donc, il y aura des aides complémentaires. On ne veut absolument pas laisser des commerçants sur le bord de la route. On est présents administrativement pour les aider.

L'ordonnance est ce qu'elle est. Vous êtes député régional et je vous invite à demander à la ministre qu'elle soit modifiée. Mais entre-temps, dans le cadre actuel, on essaie de redéfinir de nouvelles aides et on accompagne au mieux les commerçants dans leurs démarches administratives pour leur permettre d'y avoir accès. Je ne sais pas vous répondre aujourd'hui sur les montants et les modalités. Tout cela est en discussion. Je me suis déjà exprimé sur ce point. Les commerçants ne doivent pas être la variable d'ajustement des retards de chantier. Ils doivent continuer à être aidés et indemnisés autant que possible. On dégagera les mécanismes avec la Région.

M. Bauwens.- Est-ce que la Ville pourrait assurer un meilleur relais avec ces commerçants ? Pour eux, la Région, c'est trop loin. Ils doivent négocier avec la STIB. Pour eux, c'est compliqué. Est-ce que la Ville ne peut pas jouer un rôle beaucoup plus proactif et gérer une partie des démarches pour les citoyens pour que ce soit plus accessible ?

M. Maingain, échevin.- On est la courroie de transmission de leurs doléances, de leurs demandes, de la STIB, de la Région, de Bruxelles Mobilité. On est dans tous les chantiers d'accompagnement. Par contre, si on veut être efficaces, il ne faut pas multiplier les points de contact. Hub assure un accompagnement des commerçants de la zone, avec deux personnes sur place qui peuvent les aider

dans leurs démarches. Il y a parfois un enjeu de confiance, mais elles sont présentes dans le quartier. Elles ont des liens avec Bruxelles Économie et Emploi qui élabore les dossiers. Vous pensez bien qu'on est très régulièrement dans le quartier, le bourgmestre et moi. On est en contact avec les commerçants. Quand il y a des difficultés, on les aide, évidemment, à communiquer avec la Région ou on s'adresse nous-mêmes à des instances régionales pour les aider.

Question de M. Coomans de Brachène concernant la malpropreté dans les quartiers Stalingrad-Lemonnier, ainsi que dans les Marolles

M. Coomans de Brachène.- J'avais introduit une question sur le Belgian Beer World. Malheureusement, elle n'a pas été acceptée. Croyez bien que je le regrette, parce qu'il y avait une nouvelle actualité, à savoir de nouveaux montants qui nous ont été annoncés récemment. J'espérais pouvoir ouvrir une discussion à cet égard.

M. le Bourgmestre.- On a noté que vous n'aimiez pas le projet, ne vous inquiétez pas.

M. Coomans de Brachène.- Les montants ont explosé. Vous nous avez encore annoncé récemment 57 millions €. Or, à ce stade, on apprend qu'on en est à 89 millions. On est très loin des montants que vous annoncez. J'espère qu'on pourra avoir ce débat prochainement, puisque cela n'est pas, malheureusement, accepté ce soir. Je pense que les Bruxellois ont droit à la transparence. Oui, les montants sont aussi révélateurs d'un projet. Je pense que cela vaut la peine d'avoir un débat ouvert à cet égard.

Ma question concerne la propreté. Le débat sur la malpropreté endémique dans les quartiers a été ouvert tout à l'heure à plusieurs reprises. C'est une question

qui s'adresse à Mme Jellab, mais aussi à l'entièreté du Collège, parce que je ne peux pas croire qu'il y soit insensible. On le sait, le Collège a fait le choix de supprimer environ 400 poubelles dans la ville. C'est un choix que nous ne partageons pas. Je voulais en parler pour deux quartiers, parce qu'à plusieurs reprises ces derniers jours, j'ai été interpellé, photos à l'appui, sur des situations que je trouve indécentes. J'ai pu voir les photos et me rendre sur place. Je me suis dit qu'ils exagéraient, que cela devait probablement être un soir de collecte et que le lendemain, tout serait enlevé. Pas du tout ! Cela restait le lendemain et le surlendemain, avec des situations qui étaient réellement problématiques.

Je voulais citer le quartier Stalingrad-Lemonnier, ainsi que les Marolles qui, à mon sens, sont particulièrement affectés par cette malpropreté pour le moment. À tous les coins de rue, on voit des dépôts, des saletés, des éléments rajoutés à gauche et à droite. C'est vraiment infect. Je vous le dis sincèrement. Je ne comprends qu'on n'ait pas une infection ou une invasion de rats. D'après certains voisins, ce serait le cas. Je n'ai pas pu le vérifier. Je suis prêt à vous montrer les photos, Madame l'Échevine, si vous le souhaitez. Il y a quelque chose qui est indécent.

Je voudrais savoir comment la Ville de Bruxelles gère les dépôts omniprésents dans ces deux quartiers. Quelles sont les solutions mises en place afin de solutionner les choses pour les riverains et les commerçants impactés ? Des budgets spécifiques seront-ils affectés ces prochains jours ou prochaines semaines pour enfin arranger les choses ?

(Mme Temmerman, présidente, reprend la présidence de la séance)

Mme Jellab, échevine.- Le service propreté de la Ville de Bruxelles a pris de nombreuses initiatives, contrairement à ce que votre groupe prétend, pour lutter

contre la problématique des dépôts clandestins. Parmi ces initiatives, il y a des services pour le citoyen avec, évidemment, des campagnes de collectes d'encombrants. La collecte d'objets encombrants à domicile est à souligner. La Ville organise aussi des campagnes de sensibilisation. Elle lance des actions de verbalisation régulières liées à la problématique des sacs-poubelles sortis en dehors des heures et aux dépôts clandestins. Pas loin de 6.636 taxes propreté ont été infligées par les agents assermentés de la ville dans le courant de l'année 2022.

Les deux quartiers dont il est question font l'objet d'une attention toute particulière de la part des équipes du service propreté. Pour ce qui concerne le quartier Stalingrad-Lemonnier, le chantier de la station de métro Toots Thielemans a rendu une partie des voies carrossables inaccessibles pour les camions de collecte de l'agence Bruxelles Propreté. Dans ce cadre, des points de collecte de déchets ont été mis en place en coordination avec la STIB, Bruxelles Propreté et la Ville de Bruxelles. Ces points de collecte sont mis à zéro quotidiennement par les équipes du service propreté, grâce à un subside de la Région bruxelloise qui a permis aussi l'engagement d'agents supplémentaires dans le service. La collecte des dépôts clandestins sur l'avenue de Stalingrad et le boulevard Lemonnier ainsi que le balayage des trottoirs y est réalisé quotidiennement.

Pour ce qui concerne le quartier des Marolles, depuis le début de cette année, dans le cadre d'une coopération entre le service de la propreté publique et le service de mon collègue Fabian Maingain (affaires économiques), un conteneur de chantier est déposé chaque mardi et chaque jeudi sur la place du Jeu de Balle en fin de marché afin que les commerçants puissent se défaire de leurs déchets et invendus, et cela, gratuitement.

Enfin, le service propreté a inauguré une ressourcerie, le Troc & Brol, au sein du quartier des Marolles. Les équipes de Troc & Brol organisent également des enlèvements d'encombrants à domicile pour les habitants des Marolles. Les objets collectés qui sont encore fonctionnels et en bon état sont ensuite proposés gratuitement aux habitants. Si les actions du service de la propreté publique n'ont évidemment pas encore permis de solutionner totalement la problématique des dépôts clandestins dans ces deux quartiers, elles ont déjà contribué fortement, à notre avis, à une sensible amélioration de la propreté.

M. Coomans de Brachène.- Je vous remercie, mais vous aurez compris que je ne suis absolument pas satisfait de la réponse, puisque la collecte des objets encombrants à domicile existe depuis des années. La sensibilisation et les sanctions régulières, aussi. On le sait, l'augmentation du nombre d'agents se poursuit de législature en législature. Des conteneurs étaient déjà régulièrement installés sur la place Jeu de Balle. Moi, je vous relaie les constats des habitants étayés par des photos. J'ai pu aller le constater sur place. La situation perdure plusieurs jours, avec des dépôts qui demeurent. La ressourcerie est un projet de mon collègue David Weytsman élaboré sous la législature précédente, mais mis en œuvre aujourd'hui. C'est le projet du contrat de quartier.

J'attendais de nouvelles initiatives pour mettre fin à cette situation. Il y a un problème et je n'en vois pas la fin. Je pense que les personnes qui nous suivent aujourd'hui seront encore moins satisfaites que moi. J'habite dans un autre quartier, mais je ne voudrais pas avoir un dépôt clandestin à chaque coin de rue. Je trouve que c'est indécent, et j'espère que vous permettrez à ces habitants d'habiter dans des conditions décentes rapidement, en améliorant les choses.

Mme Jellab, échevine.- Je m'inscris en faux contre ce que vous avez dit. La collecte d'encombrants à domicile est un nouveau service que j'ai mis en place

en début de législature. Il n'existait pas. Vous confondez avec le service de la Région. C'est un service en plus que nous offrons aux habitants. Ils ont l'occasion de faire appel à Bruxelles Propreté à raison de trois mètres cubes, une fois par an gratuitement. Et s'ils veulent davantage, ils devront payer 20 € par mètre cube. Ce service est tout à fait nouveau. Ne dites pas qu'il existait déjà.

Quant à la verbalisation, nous avons aussi installé des caméras. Le chiffre de 6.636 taxes est une première. Notre équipe ne chôme pas dans ce domaine. Elle est dans tous les quartiers et les caméras l'aident. Nous avons vingt caméras, et ce nombre est descendu à quinze, car nous sommes dans une phase budgétaire un peu compliquée. L'équipe est là tous les jours. Ce que vous remarquez, ce sont des sacs-poubelles qui sont sortis aux mauvaises heures et au mauvais endroit. C'est une réalité. Les gens s'en moquent, ils sortent leurs sacs quand ils le veulent, dans ce quartier.

(Remarque de M. Wauters)

Monsieur Wauters, vous avez des collègues à la Région. Interpellez le gouvernement sur cette question. Ici, à la Ville, nous avons une équipe et même plusieurs sections dans le quartier. Elles sont sur le terrain à 6h30. Des pickups tournent tous les jours pour ramasser les dépôts clandestins. Il est vrai qu'on ne ramasse pas les sacs blancs, parce que si les services devaient ramasser tous les sacs blancs qui traînent dans l'espace public, on jouerait vraiment un rôle qui n'est pas le nôtre. Mais il y a une réalité, c'est que le service fait son travail.

Vous sous-estimez le travail de Troc & Brol. C'est une initiative qui a été mise en place sous cette législature. Ce qui était dans le contrat de quartier précédemment, c'était une déchetterie. Moi-même, j'ai cherché dans le quartier un local, et c'était impossible jusqu'à ce qu'on trouve celui de la rue des Capucins. Un vrai travail est fait dans ce quartier avec le contrat de quartier et mon collègue Arnaud Pinxteren. On aide les habitants pour qu'ils puissent

évacuer leurs encombrants. On fait appel à des jeunes, aussi. Ne dites pas que rien n'est fait.

À un moment donné, il faut arrêter de dire que la ville est sale. La ville, elle est salie, c'est différent. Il y a une nuance. Je voudrais aussi un peu de respect pour les services qui travaillent tous les jours. Oui, la ville change, oui, il y a plus d'habitants, oui, il y a un piétonnier qui fait venir plus de monde et oui, il y a des incivilités, mais nous les poursuivons comme nous le pouvons.

M. Coomans de Brachène.- Pour les objets encombrants, cela fait plus de dix ans que je fais régulièrement appel aux services de la Région. La Ville de Bruxelles a peut-être ajouté quelque chose aux services régionaux, mais en tout cas, ces services existent. Moi, j'y fais régulièrement appel, justement lorsque j'ai des objets encombrants à évacuer. Ne me dites pas que cela a été créé sous cette législature. Quant à la ressourcerie, je vous encourage à consulter les documents de l'ancienne législature. Cela existait déjà dans les Marolles. C'était une ressourcerie. On avait déjà prévu d'acheter un bâtiment. Tout était prévu.

Enfin, j'ai énormément de respect pour les services. Je salue leur travail considérable. Le problème n'est pas là. Nous demandons depuis des années qu'ils soient revalorisés. Je pense qu'il faut leur donner plus de moyens, mais aussi plus d'argent pour qu'ils se sentent valorisés dans leur travail qui est effectivement très difficile. C'est facile à dire, mais je pense que nous devrions le concrétiser.

La réalité est qu'aujourd'hui, les habitants constatent, quand ils sortent de chez eux, que la ville est extrêmement sale. J'aimerais bien, avec vous, me réjouir et vous féliciter. J'aimerais bien pouvoir dire en 2024 : « Bravo, Madame l'Échevine, la ville est plus propre qu'hier. » Malheureusement, ce n'est pas le cas, loin de là, et je le regrette.

**Question de M. Wauters concernant l'avenir de l'aménagement de la place
du Grand Sablon**

M. Wauters.- Madame la Présidente, Monsieur l'Échevin et chers collègues de la majorité, nous partageons un objectif commun, celui de rendre l'espace public accessible, agréable et partagé par toutes et tous. Depuis le début de la législature, c'est ce que vous avez essayé de faire, avec plus ou moins de réussite, disons-le. Nous ne manquerons jamais, à titre personnel d'ailleurs, d'apporter nos propositions constructives et équilibrées pour contribuer à cet objectif essentiel pour la vie de la ville.

Cependant, il y a un espace public qui me semble être oublié de cette ambition. Il s'agit de la place du Grand Sablon, comme on dit. Le quartier du Sablon, comme son voisin direct des Marolles, a été particulièrement touché par la crise du Covid, par la mauvaise communication des uns et le bashing des autres lors de la mise en œuvre du plan Good Move. Aujourd'hui, il a sérieusement besoin de retrouver des couleurs et un nouveau souffle. La place du Grand Sablon, en plein centre de la ville et à deux pas de la Grand-Place, sert aujourd'hui, reconnaissons-le, de parking à ciel ouvert. En effet, alors qu'elle est un passage nécessaire et naturel entre la Grand-Place et le Palais de justice, qui lui aussi est en bien mauvais état, la place du Sablon reste un parking brouillon plutôt qu'un espace de vie esthétique, agréable et partagé entre tous les usagers.

Cela devrait évoluer, mais nous sommes forcés de constater que ça ne semble pas figurer dans les plans de votre majorité. En effet, depuis le début de la législature, jamais cette problématique n'a été mentionnée au sein de notre Conseil et aucun projet pour l'avenir de cette place ne semble figurer dans les projets. Lors des différents échanges au Conseil communal, la diminution importante du nombre de places de parking en voirie dans le quartier du Sablon

et des Marolles, bien prévue dans le plan Good Move, a été plusieurs fois évoquée. Je me souviens encore de discussions où vous disiez, Monsieur le Bourgmestre, qu'il fallait étudier la possibilité d'utiliser comme parking public celui de la Tour du Sablon. Lors de l'analyse du projet Lebeau, d'ailleurs, j'avais aussi suggéré qu'éventuellement, des places de parking publiques pourraient être intégrées dans le projet.

Il nous semble nécessaire de repenser sobrement et sans travaux longs et invasifs de trottoir à trottoir, comme c'est la mode pour l'instant, la configuration de cette place. Cela devrait se faire en vraie concertation avec les commerçants et les habitants, en leur apportant évidemment les garanties nécessaires en termes d'accessibilité, notamment pour les clients qui viennent à pied, à vélo, en transports en commun ou en voiture.

Le réaménagement en surface de cette place pourrait être rapide. Il permettrait très certainement de mettre en valeur les qualités architecturales de celle-ci, de mieux la verduriser au passage et, in fine, de la rendre beaucoup plus agréable et accueillante pour tout un chacun.

Depuis le début de la législature, quelles ont été les démarches, prospections et concertations entreprises par la Ville afin d'envisager les possibles scénarios de réaménagement de la place du Grand Sablon ?

Alors que le projet avait été entériné par le précédent Collège communal en mars 2015, il y a plus de huit ans, quels éléments, à l'époque, ont bloqué ? Combien de places de parking contient actuellement la place du Sablon sur l'espace central que je disais brouillon et pas très joli à regarder ? Y a-t-il une réflexion quant au remplacement des places de parking en surface par d'éventuels parkings publics qui seraient créés soit sur la Tour Sablon, soit dans le cadre du projet Lebeau, soit les deux ?

La majorité a-t-elle la volonté d'avancer et de proposer un projet à ce sujet avant la fin de la législature ?

Vous l'aurez compris, notre objectif n'est pas d'avancer à la hussarde vers l'un ou l'autre projet, mais l'immobilisme dans lequel la majorité semble installée à ce sujet depuis le début de la législature ne peut pas continuer. Je vous remercie pour les bonnes idées et les bonnes réponses que vous allez m'apporter.

Mme Persoons, échevine.- Est-ce qu'il faut réaménager la place du Sablon ? Oui, certainement, il n'y a pas de discussion là-dessus. La grande question est plutôt : quand ? Comme vous le savez, il y a un grand projet immobilier près de la place du Sablon, le projet Lebeau. Les premiers plans ont été réintroduits en 2019. Le projet a été modifié considérablement entre-temps. Les plans modifiés ont été introduits en octobre 2022. Nous avons organisé une deuxième commission de concertation qui a formulé une série de remarques et de nouveaux plans seront à nouveau introduits bientôt. Je ne vais pas entrer dans le détail de ce projet, mais trois éléments sont importants en vue du réaménagement de la place.

Tout d'abord, le projet Lebeau prévoit un parking souterrain avec des places rotatives ouvert au quartier. Comme vous le savez, la suppression potentielle des places de parking à ciel ouvert sur la place est un sujet très sensible. Des tentatives préalables, dont vous avez fait mention, de réaménagement de la place ont échoué à cause de cela. On pourrait espérer que ce parking souterrain, à deux pas du Sablon, encourage une sorte d'évolution des esprits, un dialogue.

Ensuite, les charges d'urbanisme pour le projet Lebeau représentent 1,4 million €. Ce montant considérable sera affecté au réaménagement de la place. Mais si le projet évolue encore, ce montant changera aussi, bien évidemment. Si le projet immobilier Lebeau se réalise un jour, ce sera un chantier considérable et le combiner avec un chantier sur l'espace public risque d'immobiliser le quartier. Donc, tout est une question de timing.

Combien de places de parking la place du Sablon offre-t-elle ? Officiellement, 102, mais quand on fait des comptages sur place, on constate qu'il y a en réalité 120 voitures garées.

Donc, la Ville souhaite réaménager la place du Sablon, mais ce ne sera pas tout de suite pour les raisons que je viens d'expliquer. Est-ce que cela veut dire qu'on n'a rien fait ? Non, pas du tout. Comme vous le savez, le bureau Bas Smets travaille actuellement à la dernière phase du masterplan Coteaux du Pentagone, dans laquelle le Sablon occupe une place charnière très stratégique. Donc, le masterplan proposera une vision générale et des directives qui pourront servir de base pour, à l'avenir, lancer un concours architectural pour la place du Sablon. Cette place mérite en effet que les meilleurs paysagistes et architectes y réfléchissent en étroite collaboration avec les habitants et les commerçants. En d'autres mots, tout le travail préparatoire sera fait pour lancer un marché public ou un concours. Il faut, à mon avis, faire en sorte d'obtenir un permis pour le réaménagement de la place une fois le chantier Lebeau terminé. Mais il n'y a pas d'urgence. Il faut juste garder un œil sur le timing.

M. Wauters.- Effectivement, il faut fonctionner par phases. Vous avez dit que plusieurs projets avaient échoué. Il est clair que cela ne peut se faire que dans le cadre d'un dialogue constructif.

Je pense que dans le comptage des places de parking, pour l'attractivité du quartier du Sablon et des Marolles de manière assez générale, il ne faut pas se limiter au chiffre de 120, mais inclure tout ce qu'on a enlevé un peu partout ailleurs, notamment sur les rampes du Palais de justice. Même si elles sont soi-disant accessibles pour les commerçants - je n'ai jamais reçu de carte -, ce sont des places qui ont été perdues et qui pourraient être remplacées. L'introduction à

ma question visait aussi à redonner un coup de fouet positif à ce quartier en matière économique.

Je me réjouis de vos réponses. Il est clair qu'il faut agir par phases et d'abord terminer le projet Lebeau. Monsieur le Bourgmestre, vous aviez évoqué le parking sous la Tour Sablon. Il y a un vrai problème d'accessibilité pour une série de chalands. C'est un élément à prendre en compte.

S'agissant du concours d'architecture, j'insiste fortement - cela aidera probablement la communication et le dialogue avec les habitants et les commerçants du Sablon - pour que le projet soit le moins invasif possible. Cette place est historique. Évidemment, j'ai moi-même suggéré d'ajouter un peu de verdure parce que, malgré les arbres, il en manque.

Globalement, je pense que si on garde la structure globale de la place en pavés en la rénovant de manière adéquate, le chantier sera moins long et moins coûteux et, surtout, il suscitera plus facilement l'adhésion. Enfin, je suggère de ne pas partir d'une page blanche en voulant faire un geste architectural comme pour l'immeuble Floyd, mais plutôt de rester dans un projet moins invasif. J'insiste vraiment là-dessus parce que je pense que ce sera la condition sine qua non d'un bon dialogue.

Question de M. Weytsman concernant le Parc des expositions de Bruxelles, donc Brussels Expo et l'évaluation des politiques commerciales, des

ressources humaines et de la sécurité

M. Weytsman.- Brussels Expo est dans la tourmente depuis plusieurs mois. Je me permets de dresser avec vous l'état des lieux de quatre dossiers, en tout cas trois dossiers importants et un quatrième qui vient s'y greffer.

Premièrement, où en êtes-vous dans ce que j'appellerai la rénovation complète telle que prévue par le bureau de consultance allemand et le rapport global qui vous avait encouragé à supprimer le projet Neo_2 (cofinancement, pistes éventuelles de financement avec la Région, le fédéral, Beliris ou d'autres acteurs au fédéraux ou privés) ? Vous savez que je vous soutiens dans ce domaine. Est-ce qu'on peut disposer d'un calendrier des ambitions, parce que j'ai l'impression que cela n'avance pas.

Deuxièmement, les rénovations d'urgence liées aux chutes de pierres et aux audits que vous avez réalisés dans certains palais. Quelle est l'ampleur des rénovations attendues ? Qu'est-ce qui est à charge de Brussels Expo ? Qu'est-ce qui est à charge de la Ville ? Par ailleurs, lors de notre dernier échange, vous avez dit que vous aviez déjà investi 72 millions et je vous ai demandé de disposer de la ventilation de ce montant.

Troisièmement, vous avez nommé un médiateur pour progresser dans le dossier des directeurs qui menacent de partir ou ont introduit une demande de licenciement. Où cela en est-il ? Quelles sont les conséquences sur la trésorerie de Brussels Expo ? Je ne voudrais pas que cela nous coûte des centaines de milliers d'euros et que vous veniez demander au Conseil communal de financer indirectement ces départs.

Quatrièmement, j'ai été informé du fait que des trottinettes seront exposées dans les palais. Par hasard, j'ai compris que ces trottinettes étaient les mêmes que

celles du nouvel opérateur, lequel partage un intérêt avec l'un des directeurs. Est-ce que les palais ont été rémunérés ? Sans dévoiler les éléments commerciaux qu'un administrateur pourrait vous demander en conseil d'administration, est-ce qu'on a une structure de ce type de recettes liées à la location des palais ?

M. le Bourgmestre.- Les rénovations d'urgence des palais de Brussels Expo ont débuté. Vous l'avez peut-être vu avec les échafaudages et la magnifique bâche en trompe-l'œil qui fait qu'au palais 10, on ne les voit pas. Pourtant, il y a bien une bâche en trompe-l'œil qui sécurise ces palais qui ont près de 100 ans.

Ce n'est pas la Ville, mais Brussels Expo qui a investi sur fonds propres ces 72 millions. Je peux demander la ventilation et vous la faire parvenir. Les audits ont été finalisés pour les palais 5, 6, 4, 2, 10, 7 et 11, à savoir les plus anciens. Ils sont en cours pour les autres palais, le palais 12 ne nécessitant pas d'audit puisqu'il a été complètement refait. Les travaux seront réalisés après réception des rapports d'audit. Vu que l'audit des rénovations urgentes n'est pas finalisé, nous ne disposons pas du budget final. Nous avons une première estimation, mais on doit évidemment la faire coïncider avec une rénovation-modernisation. L'idée est de ne pas faire deux fois le travail. On a estimé à environ 5 millions € le budget nécessaire pour réaliser les travaux urgents et sécuriser les palais, sachant que le premier million d'euros a été financé sur fonds propres de Brussels Expo avec les aides de la Ville.

Pour la rénovation complète des palais, Brussels Expo élabore un masterplan avec une société spécialisée qui développe la phase de room program des infrastructures, donc le calibrage de ce dont on a besoin. L'idée est de transformer une série de palais en structures convex (congrès-exhibitions), mais il faut définir lesquels. Rien n'est encore arrêté de ce point de vue. Cette phase

consiste à lister de manière précise et exhaustive les espaces événementiels (nombre, taille, localisation, fonctionnalités). La phase suivante consistera à définir, pour chaque espace identifié, ses spécificités techniques. Ensuite interviendra un architecte en vue de définir le design préliminaire et étudier les possibilités et options de localisation des espaces envisagés.

En parallèle, les discussions avec les différentes parties prenantes potentielles continuent (Région et SFPI, notamment), mais pas encore avec un partenaire privé, même si des partenaires privés se manifestent.

La médiation est en cours. Donc, je ne peux pas encore communiquer sur ce point. L'idée est de le faire le mois prochain en conseil d'administration.

Les trottinettes auxquelles vous faites allusion n'ont pas été exposées dans un palais, mais dans un entrepôt de stockage situé à l'arrière des palais. Cet entrepôt était vide après la faillite de la société qui l'occupait depuis plusieurs années. On a donc fait passer un point en conseil d'administration pour le louer à une société. C'est vrai qu'un des membres de la direction en fait partie. Pour éviter un éventuel conflit d'intérêts, il est sorti lors de la décision du conseil d'administration. L'endroit est loué aux mêmes conditions financières que le locataire précédent, à savoir 23.352 € par an.

M. Weytsman.- Le masterplan est en cours de réalisation, si j'ai bien compris ?

M. le Bourgmestre.- En fait, on a la proposition du bureau allemand.

Maintenant, il faut détailler le projet. C'est ce qui s'appelle le room program, salle par salle.

M. Weytsman.- J'ai cru comprendre qu'on examinait l'opportunité de supprimer certains palais. En même temps, vous recevez des demandes, par exemple du

monde de la nuit, qui recherche des lieux dédiés en complément du palais 12. Est-ce que cette piste entre dans le cadre du projet convexe, par exemple ?

M. le Bourgmestre.- Oui.

M. Weytsman.- Ce serait formidable !

M. le Bourgmestre.- J'en ai parlé il y a trois semaines aux équipes techniques de Brussels Expo. On a, en effet, beaucoup de demandes pour accueillir 2.000 ou 3.000 personnes. J'ai demandé d'étudier la question. Pour le moment, ce n'est pas possible parce qu'il s'agit surtout de musique électronique et il se pose des problèmes de résonance. Donc, on doit être sûrs, avec nos bureaux d'audit, que cela est possible. Soyons clairs, cette piste ne rapporte pas énormément à Brussels Expo, en comparaison avec la location d'un palais pour un salon. Il est vrai que Brussels Expo doit vivre sa mutation, mais il y a plein de salons qui se passent très bien. Art Brussels a été un énorme succès, de l'aveu des organisateurs, des exposants et du public. Trois expositions semi-permanentes sont en cours. Il y a des concerts au palais 12 tout le temps, et de grandes soirées. Travailler sur des espaces festifs est une option, mais cela ne rapportera jamais beaucoup d'argent. Ce sera plutôt un lieu pour faire vivre la vie nocturne bruxelloise.

M. Weytsman.- La proposition que je formule est que ce ne soit pas uniquement du convexe. On pourrait imaginer qu'un palais, peut-être pas géré par Brussels Expo, soit dédié à ces activités. Je vous interpellerais prochainement sur le CORE Festival et ses difficultés. Je trouve qu'il y a un peu d'excès, mais je comprends que la ville doive vivre aussi. Ce genre d'événements pourraient se faire à l'intérieur. Ici, l'endroit est plutôt éloigné des habitations, même s'il faut rester prudent. Cela n'engendrerait pas trop de nuisances. En plus, le site est

bien desservi en transports en commun.

Par contre, pour la rénovation en urgence, je suis abasourdi que vous m'annonciez 5 millions €. La dernière fois qu'on en avait parlé, il s'agissait de 1 million €. Est-ce qu'on peut avoir la ventilation de ces 5 millions ? Est-ce que Brussels Expo a les moyens de les payer ?

M. le Bourgmestre.- C'est en cours d'analyse avec la Ville, mais on n'a pas encore pris de décision. Je suis transparent avec vous : les rénovations se chiffreront en centaines de millions.

M. Weytsman.- Ici, il s'agit de rénovations d'urgence. C'est cela que je trouve interpellant. Les rénovations d'urgence se font sur tous les palais sauf le 12, si j'ai bien compris.

M. le Bourgmestre.- Le montant de 1 million a déjà été engagé par Brussels Expo. On lui a demandé d'estimer le coût d'une remise en état des quais pour éviter de devoir interrompre certaines activités.

Question orale de M. Wauters concernant le contrôle du stationnement à Neder-Over-Heembeek

M. Wauters.- Le 1^{er} mai 2022, la Ville a modifié le règlement de stationnement à Neder-Over-Heembeek en couvrant le quartier de zones bleues et d'horodateurs. Les résidents ont massivement acheté des cartes de riverain leur permettant de se garer partout dans le quartier, et ils espéraient beaucoup de ce nouveau système pour empêcher les voitures ventouses venant de l'extérieur de la Région d'occuper les places de parking. Au moment où les habitants sont invités à renouveler leur carte de riverain, il est temps de faire le point avec

VOUS.

En effet, de nombreux riverains n'ont jamais vu le moindre contrôleur, que ce soit à pied ou en scancar, durant cette première année du nouveau système. Dans les faits, ils n'ont pas remarqué de changement. Pouvez-vous m'informer de la manière dont les horodateurs et les zones bleues ont été contrôlés depuis un an ? La scancar, si elle peut scanner les plaques des zones payantes, n'est pas du tout à même de vérifier les disques de stationnement. Je me souviens d'avoir posé une question, en son temps, sur les cartes pour personnes à mobilité réduite, et c'était déjà problématique, à l'époque, de les reconnaître.

Pouvez-vous communiquer le nombre de procès-verbaux dressés par la Ville, d'une part pour des infractions horodateurs et, d'autre part, pour des infractions en zone bleue sur le territoire de Neder-Over-Heembeek ?

M. Dhondt, échevin.- Effectivement, on a rencontré quelques soucis techniques dans la mise en œuvre des contrôle des zones bleues à Neder-Over-Heembeek et Haren. Je vais vous donner les chiffres pour les deux zones bleues. On effectue les contrôles par scancar, mais en deux fois. Dans les zones bleues, vous êtes autorisé à vous garer, avec le disque, pendant deux heures. En passant deux fois pour scanner les plaques, on sait si un véhicule est stationné depuis plus de deux heures. On a fait des tests en 2022.

Il est étonnant que les riverains n'aient pas constaté de contrôles, parce qu'en 2023, déjà 40.000 plaques ont été contrôlées dans les deux zones bleues de Neder-Over-Heembeek et Haren, par rapport au 3.000 plaques contrôlées en 2022. Dans l'ensemble, environ 40.000 plaques ont été contrôlées, avec quelque 300 invitations à payer. Le contrôle est donc régulier dans le quartier et on le voit aux chiffres. Les gens vont constater de plus en plus l'impact de la zone

bleue dans les quartiers.

M. Wauters.- Je voulais faire une suggestion. Dans ma question suivante, j'aborderai le soutien aux commerçants de la rue François Vekemans dans le cadre de l'arrivée du tram et des travaux. Puisque il y a eu des soucis de gestion du contrôle en 2022, pour les raisons techniques que vous avez évoquées, les riverains de Neder-Over-Heembeek ne pourraient-ils pas voir leur carte prolongée gratuitement d'un an ? Ce pourrait être un signe positif pour tout un quartier fort affecté par des travaux pendant plus d'un an. C'est une suggestion que je vous fais et qui pourrait faire plaisir aux Neder-Over-Heembeekois.

**Question de M. WAUTERS concernant l'impact des travaux du tram à
Neder-Over-Heembeek**

Question jointe de M. Weytsman

M. Wauters.- Contrairement au chantier du métro au Palais du Midi, il semble que la STIB soit plutôt efficace pour ce qui concerne le chantier du tram à Neder-Over-Heembeek, et c'est une bonne chose. Comme c'est le cas pour l'avenue de Stalingrad et les chantiers de cette importance, les autorités publiques prévoient habituellement des compensations financières pour soutenir les commerces pendant la durée des travaux.

En fonction du timing des travaux, quels sont ou seront les impacts négatifs en matière d'accessibilité pour les commerçants ? Combien de temps devraient-ils supporter ces inconvénients ? Je parle de la phase Vekemans, évidemment.

Les commerçants de la rue François Vekemans sont-ils également indemnisés ? Le sont-ils par la Région et la Ville, ou par la STIB et la Ville ? De quelle

manière ? À combien se montent ces compensations ? Sont-elles équivalentes à celles perçues sur le chantier de Stalingrad ?

M. Weytsman.- En complément des excellentes questions de ma collègue Clémentine Buggenhout sur l'offre commerciale, je voudrais revenir sur l'accompagnement des commerçants pendant ce chantier et sur les conséquences de ce dernier.

Ma première question concerne les mécanismes d'indemnisation. On a rencontré des commerçants qui ont éprouvé des difficultés avec la Région. Je me demandais si, à l'instar de ce qu'on a fait pour Stalingrad, il n'y aurait pas la possibilité de nommer, même temporairement, une personne de référence pour la Région, la Ville, la STIB ou autre, chargée d'aider ces commerçants dans leurs démarches. En effet, certains sont découragés au point de ne pas demander d'indemnités.

Deuxièmement, en coordination avec la Région, comment la Ville travaille-t-elle sur le maintien du parking en voirie ou hors voirie dans la zone commerciale François Vekemans ? Avez-vous une analyse à nous communiquer ?

Troisièmement, il me revient que la STIB devrait installer des poteaux sur les trottoirs pour maintenir les caténaires. Si cette information est correcte, quel impact cela aura-t-il sur l'accessibilité des trottoirs, notamment pour les PMR et les poussettes, vu la largeur de ceux-ci ? Comment vous assurez-vous que cela ne gênera pas le passage ?

Quatrièmement, nous sommes allés visiter Nice pour alimenter notre réflexion sur l'accompagnement des chantiers. Ce que je trouvais intéressant, c'est que la

ville de Nice prend un peu le contrepied de ce qu'on pourrait croire, à savoir qu'à l'occasion des chantiers, elle essaie de renforcer l'attractivité, par exemple en créant un festival ou en installant des œuvres d'art. Je trouve cette démarche intéressante. Je me demande si on ne pourrait pas s'en inspirer pour ce chantier et d'autres.

Cinquièmement, le point noir de ce projet, je vous l'ai dit à plusieurs reprises, c'est la rupture de charge. Les habitants de De Wand et les Laekenois ne s'en rendent pas encore compte, mais il y aura deux ruptures de charge. On s'éloigne donc du centre commercial The One au centre-ville, avec une rupture à Heembeek et une autre à Rogier. Le trajet sera de 20 à 25 minutes plus long. Je sais que vous me renvoyez au fait qu'il y aura le métro, mais ce métro, il est de plus en plus lointain. Ne pouvez-vous plaider auprès de la Région pour éviter cette rupture de charge ? Je préférerais d'ailleurs que cette rupture de charge concerne les habitants de Neder-Over-Heembeek et non ceux qui viennent de De Wand.

M. Maingain, échevin.- Merci pour vos questions qui permettent de faire le point sur l'évolution du chantier et l'accompagnement des commerçants. On a, bien avant le début du chantier, organisé des ateliers avec l'association des commerçants pour lui expliquer les démarches et lui donner un point de contact. On a décidé de tout centraliser auprès de l'ombudsman. Donc, il y a un accompagnement individuel de hub.brussels pour les aider dans les démarches administratives. Pour tous les commerçants qui éprouveraient des difficultés administratives, l'ombudsman est présent. Il l'est régulièrement sur le terrain. Il fait vraiment un excellent travail. Donc, qu'ils n'hésitent pas à s'adresser à lui.

Place Zavelput, les rails de tram ont été posés et le lieu a été rouvert à la circulation. La pose des rails est en cours dans la rue François Vekemans. Elle

en est actuellement à la hauteur de l'école et le chantier durera jusqu'au 15 mai. À partir du 15 mai, la rue François Vekemans sera de nouveau accessible à la circulation. Donc, il y aura possibilité de circuler sur les rails et le stationnement sera possible. À noter que ce sera un revêtement temporaire. La circulation dans la rue François Vekemans se fera en deux temps : du 15 au 26 mai devant l'école, puis du 22 mai au 17 juillet pour la partie Peter Benoit jusqu'au cimetière. Nous sommes dans la phase des gros impacts pour les commerçants (mai et juin), mais tout le monde reconnaît que le chantier avance vite et bien.

Le volet indemnisation est géré par hub.brussels, qui est à l'écoute des commerçants pour les démarches. L'ombudsman est le point de contact unique pour toutes les demandes (problème de gestion du chantier, indemnisation...). Il contactera tous les services. Au sein de hub.brussels, une personne est dédiée à ce chantier. L'indemnisation prévue est celle de l'ordonnance « Chantiers ». Hub.brussels, à chaque nouvelle phase, envoie un mail d'information et rappelle aux commerçants de demander leur attestation à la commune, car c'est la Ville qui délivre ces attestations. Dès que les attestations sont délivrées, hub.brussels rappelle aux commerçants qu'ils doivent introduire leur demande auprès de BE. C'est la lourdeur administrative de cette démarche. On a donc prévu un accompagnement, étape par étape, pour le processus d'indemnisation.

Je ne dispose pas encore des chiffres exacts, mais une trentaine d'attestations de chantier de niveau 2 ont été délivrées. On a aussi fait en sorte que les phases de chantier soient les plus longues possible pour réduire la charge administrative. Pour rappel, les montants sont les montants forfaitaires prévus dans l'ordonnance : 2.000 € pour les entreprises de moins de deux ETP, 2.350 € pour les entreprises de deux à cinq ETP et 2.700 € pour les entreprises de cinq à dix ETP, par phases de six mois.

S'agissant des autres animations, nous sommes demandeurs.

Entreprendre.brucity a organisé des ateliers avec les commerçants pour imaginer ce qu'on pouvait créer ensemble (tombolas dans les commerces...). Toutefois, on doit trouver un partenariat win-win. Je ne vais pas vous mentir, l'annonce de l'arrivée du tram ayant été un peu compliquée, on n'a pas vraiment eu de dialogue, mais on est continuellement en discussion avec eux.

Faute d'un projet porté par la Ville et les commerçants, on rate une occasion. Finalement, il n'y a pas de clients dans les commerces, ce qui n'est pas le but. On avait demandé, dans les conditions de chantier, à pouvoir maintenir la braderie. Comme je l'ai dit, le chantier rue François Vekemans s'arrête. Donc, techniquement parlant, la braderie est possible. J'entends que, pour l'instant, il y a des réticences de la part des commerçants et des craintes qu'on va essayer de dissiper pour permettre cette activité sous une forme ou sous une autre, en fonction des desiderata de ces mêmes commerçants. Nous sommes, en tout cas, disponibles, demandeurs et proactifs pour organiser des événements afin de soutenir l'activité commerciale.

M. Dhondt, échevin.- La gestion du stationnement pendant les travaux est organisée par la STIB lors des réunions de chantier qui se tiennent chaque semaine avec, entre autres, l'ombudsman qui assure le contact avec le quartier. Pour le stationnement après l'aménagement, la STIB exécute les permis délivrés par urban.brussels On a des contacts étroits avec BePark, qui recherche des places de parking hors voirie et a déjà élaboré plusieurs projets. On a demandé à BePark que le quartier soit une zone prioritaire.

Les poteaux des caténaires sont prévus dans le permis conformément au Cobat. Ils ont été positionnés sur le plan en vertu de la rue, de ses impositions de

largeur de passage libre pour les piétons et PMR, et d'autres paramètres (garages, terrasses, etc.). Urban.brussels a vérifié et validé leur positionnement avant de délivrer son permis.

J'en viens aux connexions. Le tram 10 de Neder-Over-Heembeek remplacera le tram 3 vers le centre-ville. Vu le retard du métro 3, le tram 10 continuera au-delà de Rogier et assurera une connexion directe entre Neder-Over-Heembeek et le centre-ville, voire au-delà. La ligne 7, qui monte jusqu'à De Wand, sera dédoublée par une nouvelle ligne 11 en concomitance avec la création de la ligne 10. Il y aura donc un tram toutes les trois minutes en heure de pointe à De Wand pour assurer une correspondance rapide avec le tram 10 au niveau du pôle Heembeek.

M. Wauters.- S'agit-il d'un ombudsman de la Ville, de la STIB, de la Région ?

M. Maingain, échevin.- C'est une personne de la STIB. Sa présence figure dans l'accord entre Ville, STIB et Région visant à accompagner le chantier.

M. Wauters.- C'est très bien. J'entends que les travaux avancent assez rapidement, selon les échos que j'en ai eus.

Par contre, les montants tels que fixés dans l'ordonnance ne sont pas énormes. Dans le cadre du chantier Stalingrad, la Ville a prévu d'autres choses. Est-ce le cas pour ce chantier-ci ? Des montants de 2.000, 2.350 ou 2.750 € pour une période de six mois, cela ne fait pas grand-chose par mois. Je ne sais pas si cela compensera les pertes enregistrées par les commerçants. Donc, j'invite la Ville à être très attentive, si le besoin s'en fait sentir, à aider davantage les commerces.

M. Maingain.- Il n'y a pas d'autre mécanisme d'indemnisation prévu pour l'instant. Par contre, on a dégagé des budgets pour soutenir l'activité

économique. Entreprendre.brucity lancera une campagne de communication sur le quartier, son offre commerciale et son accessibilité. Je le redis, je suis dans la coconstruction avec les acteurs économiques.

M. Weystman.- Pouvez-vous nous communiquer les coordonnées de l'ombudsman ? Vous connaissez mon point de vue sur ce projet, sur la participation, sur l'alternative qu'on avait souhaité voir étudier. Toujours est-il qu'il est en cours de réalisation. J'essaie d'être constructif et, surtout, utile pour les commerçants. On a organisé des rencontres, des porte-à-porte, comme vous. Or certains ne connaissaient pas l'existence de cet ombudsman.

S'agissant de la mobilité, j'entends ce que vous dites, mais à voir comment sont posés les rails, les trottoirs ne seront pas très larges.

Le métro 3 est loin d'être sorti de terre. Les lignes 3, 7 et 10, en matière de capacité, ne sont pas incompatibles. C'est un choix politique. Vous me dites qu'il y aura des connexions toutes les trois minutes. Cela, c'est ce que répondent la SNCB et la STIB, mais dans les faits, c'est rarement le cas. Chaque rupture de charge est vraiment handicapante. Ne pourrait-on pas estimer le coût de ma proposition ? Pourquoi ne pas maintenir les lignes 3, 7 et 10 en attendant la création du métro 3 ? Cela a été fait à la Région. Je pense que vous avez des contacts avec Elke Van den Brandt, qui est du même groupe politique que vous. C'est un projet de la Région, Monsieur l'Échevin de la Participation citoyenne. C'est une demande formulée aussi par les habitants, que je relaie, et qui est réalisable. Je pense que la Ville a les moyens, en tout cas, d'attirer l'attention de la Région sur ce point, car une telle rupture de charge est vraiment dommageable.

(Avec l'accord des auteurs ou sur leur proposition, les questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance qui n'ont pas été traitées sont reportées ou

transformées en questions écrites)

Prochaines séances

Lundi 22 mai 2023

à 14h : sections ordinaires (procédure avancée).

à 16h : séance publique suivie d'un comité secret.

Mme la Présidente. - La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 21h15.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 21u15.*